## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

# Compte Administratif 2014

Conseil Municipal du 22 juin 2015



## **SOMMAIRE**

SOMMAIRE		3
	1	
	ONS POUR GRENOBLE	
VILLE DU		
	IANCIPATRICE	10
and the second s	ET JEUNESSE	
	ONTAGNE	
	IVE	
	TURELLE	
VILLE SO		14
1.	Soutien au CCAS	14
2.	Proximité	14
3.	Politique de la ville	14
4.	Se loger et habiter la Ville	16
5.	Prévenir et sécuriser pour mieux vivre ensemble	16
6.	Santé des grenoblois	16
7.	Relation citoyenne	17
	EMPLOI.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	S INTERNATIONALES	
LES RESS		19
	NANCIERS	
	VAICERO	
	E GESTION ET EPARGNE NETTE DU BUDGET PRINCIPAL	
	DU BUDGET PRINCIPAL (AVEC RETRAITEMENTS)	
	DES BUDGETS ANNEXES	
	DE CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES	
	ADMINISTRATIFS CONSOLIDES (NON RETRAITES)	
	E DES RATIOS REGLEMENTAIRES	
	ESTION: BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	
	ESTION . BILAN ET COMFTE DE RESULTAT	
1. DILAN	Passif	37 <b>37</b>
2.	Actif	38
<del></del> -	RESULTAT	
	RESULTAT	
	E FONCTIONNEMENT.	
	Fiscalité	40 <b>40</b>
1.	Trois taxes et compensations	
I.1.(A)		40 <i>40</i>
	rois taxes	40
	ompensations otal	41
c. To I.1.(B)	Répartition des impôts locaux entre collectivités	
I.1.( <b>B</b> ) I.1.( <b>C</b> )	Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	
2.	Dotations Dotations	43 44
I.1.(A)	Dotations de l'État	
	Versements de la Métro	
I.1.(B) I.1.(C)	Réforme de la Taxe Professionnelle et péréquation horizonta	
1.1.(C)	FNGIR et FPIC)	
3.	Subventions reçues	45 46
I.1.(A)	Subventions reçues Subventions encaissées de 2010 à 2014	
I.1.(A) I.1.(B)	Évolution des sources de financement entre 2010 et 2014	
1.1.(D)	Evolution acs sources at imancement that 2010 et 2014	<b>4</b> 0



The state of the s	Subventions perçues en 2014	
4.	Régies	47
	Création, suppression et modification des régies	
	Bilan de l'activité financière des régies	
0	es de recettes	<i>48</i>
0	es d'avances	<i>48</i>
<b>I.1.(C)</b>	Contrôle du fonctionnement des régies, formation des régisseur	
	installation du logiciel OXYGENO	
II. RECETTES D'IN	VESTISSEMENT (NON RETRAITEES)	49
1.	Subventions reçues	<b>49</b>
	Subventions encaissées de 2010 à 2014	
	Évolution des sources de financement entre 2010 et 2014	
	Subventions perçues en 2014	
<b>II.1.(D)</b>	Taux de réalisation des subventions d'investissement	51
2.	Amendes de police	<b>52</b>
3.	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	<b>53</b>
DEPENSES		55
I. DEPENSES DE FO	ONCTIONNEMENT	55
1.	Personnel	55
<b>I.1.(A)</b>	Effectif Équivalent Temps Plein (ETP)	55
The state of the s	Évolution de l'absentéisme	
	Crédits	
2.	Charges à caractère général	58
3.	Fluides	<b>59</b>
	VESTISSEMENT	
1.	Répartition des dépenses d'investissement	60
1.	Endettement	61
	Emprunts (budget principal)	
	runts mobilisés en 2014	61
	uité de la dette	61
	ours de la dette	62
	Annuité d'emprunts (budget principal)	
, ,	s de l'annuité	63
	ution de l'annuité	64
	urtition frais financiers / remboursement en capital	64
	Indicateurs (budget principal)	
	: Moyen Pondéré (TMP)	65
	se de Vie Moyenne (DVM)	66
	o ''capacité de désendettement''	66
	Profil d'extinction de la dette	
	Évolution de l'endettement consolidé	
	Répartition par prêteur	
	Repartition par preteur	
	MPRUNTS	
1.	Évolution des garanties d'emprunts de 2010 à 2014	70 70
2. II Principal Ed o	<b>Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire</b> PERATIONS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN 2014	<b>70</b> 71
1.	Commission Ville Durable Commission Towns Libra et Savaira	71
2.	Commission Temps Libre et Savoirs	71
3.	Commission action sociale et proximité	<b>72</b>
4.	Commission métropolitaine Commission Ressources et évaluation	<b>72</b>
5	t ommission Ressources et evaluation	<b>73</b>

III. BUDGE	TS ANNEXES	74
1.	Stationnement	74
<b>2.</b>	Activités économiques	76
3.	Locaux culturels	<b>78</b>
4.	Self Clémenceau	<b>7</b> 9
<b>5.</b>	Teisseire – Jeux olympiques	80
6.	Mistral – Eaux claires	81
<b>7.</b>	Cuisine centrale	82
8.	BUDGET REGIE DE L'EAU POTABLE	83

## Introduction

Le compte administratif 2014 est évidemment particulier au regard des précédents exercices. Il traduit en effet une exécution budgétaire programmée, adoptée en décembre 2013 et réalisée sur un trimestre par l'équipe de Michel Destot, puis mise en œuvre d'avril à décembre 2014 par la municipalité dirigée par Eric Piolle. De fait, alors que le cadre global d'action avait été fixé en amont, la nouvelle municipalité a procédé à certaines réorientations, préfigurant le budget 2015.

Il est ainsi permis de lire dans les résultats budgétaires 2014 une double dynamique financière et politique.

Financière d'abord, au sens où les évolutions fortes retracées par la rétrospective financière 2004-2013 sont bien visibles encore dans le compte administratif 2014 : fiscalité élevée, érosion de l'épargne nette qui atteint un solde négatif, hausse des dépenses de personnel, encours de dette augmenté même si l'annuité est maîtrisée, financements importants liés aux opérations d'aménagement... Mises en perspective avec la baisse croissante des dotations de l'Etat aux collectivités locales (-1,17 M€ en 2014, avant les -5,7 M€ de 2015), ces dynamiques confirment l'équation financière quasi-impossible de la ville de Grenoble.

Politique ensuite, dans la mesure où des évolutions claires, mises en œuvre sur deux tiers de l'exercice budgétaire, sont déjà observables : dépenses de communication, frais de missions et de réceptions en baisse notable, stabilisation au dernier trimestre des dépenses de ressources humaines, révision de certains investissements... Le seul chemin pour dépasser les contraintes structurelles qui pèsent sur le budget communal tient bien dans cette volonté de déployer différemment les politiques publiques grenobloises pour construire une ville durable, une ville émancipatrice, une ville citoyenne et solidaire. La gestion optimale de ressources de plus en plus rares, l'évaluation rigoureuse et régulière des dispositifs, le dialogue, social avec les agents du service public, sont d'autant plus nécessaires pour satisfaire l'intérêt général. Des jalons ont été posés dès 2014 et les premiers mois du mandat sur la priorité aux écoles, à la qualité des espaces publics, à la démocratie locale, à la fin du gaspillage de l'argent public. Ce compte administratif confirme que les analyses et les premiers choix ont été pertinents, même si beaucoup reste à faire pour asseoir les nouveaux équilibres budgétaires et garantir un déploiement durable de l'action publique communale.



## ORIENTATIONS POUR GRENOBLE

La préparation du passage en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a mobilisé de nombreuses directions de la collectivité, tant celles directement concernées par les transferts de compétence que les directions support (finances, ressources humaines, juridique et commande publique, bâtiments...).

Des groupes de travail internes à la Ville, mis en place dès le mois de février 2014, ont permis de recenser les missions concernées par les transferts, celles pouvant faire l'objet de mutualisations avec la Métropole et de préparer différents scénarii possibles.

Ces scénarii ont ensuite été partagés avec les élus grenoblois et les cadres de la Métropole. Cette association étroite des élus, des directions fonctionnelles et opérationnelles s'est traduite également dans le travail d'évaluation des charges transférées débuté en 2014 et actuellement en cours.

#### VILLE DURABLE

## Direction de l'environnement

Le budget correspondant aux dépenses globales d'eau et d'énergie est en très nette baisse en 2014 (CA de 8,6 millions d'€ contre 9,6 millions en 2013).

Cette diminution importante est le fruit des efforts de gestion menés et économies d'énergie réalisées au quotidien mais également à un contexte météorologique très particulièrement favorable (mois d'hiver exceptionnellement doux, été pluvieux limitant le recours à l'arrosage et à la climatisation).

L'étude d'opportunité pour une gestion équilibrée et partagée du potentiel énergétique de la nappe phréatique de Grenoble a commencé en 2014 pour un montant de 71 K€.

Le soutien aux associations a été conduit à hauteur de 150 K€ avec :

- Contribuer à l'animation du débat environnemental,
  - Accompagnement de la Ville dans la prise en compte de la biodiversité dans les programmes d'aménagement ou de réhabilitation des bâtiments urbains.
- Développer des activités de sensibilisation à l'environnement et à l'écologie urbaine en direction du grand public
  - festival du film nature et environnement et la fête de la nature
  - Fête de la nature
- Participer aux activités d'éducation à l'environnement développées par la Ville en direction du public scolaire et périscolaire.
  - Programme Eco-Ecole
  - Accompagnement de la démarche Refuge LPO de la Maison de la Colline

Les travaux pour le pôle d'échange multimodal de la gare de Grenoble ont commencé en 2014, pour un montant global de 562 K€. Ce chantier se déroulera jusqu'en 2017.

## Direction de l'Urbanisme



- La Biennale 2015 a vu le lancement de sa phase préparatoire en 2014 pour un budget de 165 000 €.
- Le projet Smart Cities Zen N s'est poursuivi en 2014. La gestion budgétaire est passée du service Prospective Urbaine à la Direction de l'Urbanisme. Le premier acompte de subvention versé par le coordonnateur européen Tecnalia fin 2013 pour un montant de 331 905 € et imputé sur 2014 en produit constaté d'avance a été utilisé pour financer l'AMO du projet, ainsi que la redistribution des financements européens aux partenaires pour un montant total de 322 K€.
- Le projet Smart Cities City Zen a débuté en 2014. Le premier acompte de subvention a été versé par le coordonnateur européen Vito fin 2014 pour un montant de 49 508 €.

## **Service Prospective Urbaine**

- Les études pré-opérationnelles de la ZAC Esplanade se sont terminées en 2014 suite à la décision de mettre à plat le projet (61 500€).
- Les travaux de voirie sur la ZAC Blanche Monier se sont poursuivis en 2014. La maîtrise d'ouvrage de ces chantiers et leur gestion financière a été transférée au service conduite d'opération avec un budget de 577 000 €.
- La ville de Grenoble a réalisé en 2014 modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ainsi que le bilan de celui-ci. Ces actions ont été financées à hauteur de 28 600€.
- Le paiement de la convention AURG a été de 223 870€ en 2014, suite aux virements internes de la collectivité.

#### Service Réhabilitation Patrimoine Urbain

- Les études pré-opérationnelles d'OPAH des copropriétés « 60 place des géants » et « Résidence Mutualité Olympique »a débuté en 2014, pour un budget total de 57 660 €.
- Suite à l'aboutissement d'études pré-opérationnelles, des recettes de la Metro et de l'ANAH prévues en 2013 ont été encaissées en 2014 (11 160,50€ pour l'Arlequin, 47 943€ pour l'esplanade et 38 000€ pour Flaubert).
- L'opération MUR / MUR s'est poursuivie en 2014 avec un total de subventions versées de 313 200 €. Il est à noter qu'une grande affluence de demandes de subventions devrait intervenir en 2015 et 2016. Les budgets de ces deux années devraient de ce fait être très importants.
- La campagne de ravalements de façades s'est poursuivie sur 2014 pour un budget de 83 822 €. A noter qu'à partir de 2015, ces aides seront conditionnées à la réalisation de travaux d'isolation thermique.
- La campagne de restauration du patrimoine immobilier a débuté en 2014 avec un premier chantier Quai Perrière pour un montant total de 153 600 €.
- Les travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint André se sont déroulé au cours de l'année 2014, pour un montant total de 580 K€. Les subventions relatives à ces travaux seront versées en fin de chaque tranche de travaux en 2015 pour la DRAC et 2016 pour le Conseil Général.

#### **Direction des Projets Urbains**

• En 2014, la direction des projets urbains a réalisé la fin des travaux des Quais de l'Isère (632 319 €) et du centre-ville avec la place à l'angle des Rues République et Lafayette (396 656 €). Pour les quais de l'Isère, le solde de la subvention CDDRA a été perçu (186 791 €).



- Au titre de la convention de mandat passée avec Isère Aménagement, la majeure partie des travaux des contre allées du Cours Jean Jaurès (6 263 690 €) a été réalisée.
- Dans le cadre des concessions d'aménagement, des participations ont été versées à la SEM SAGES à savoir : 1 223 000 € pour la ZAC Vigny Musset et 700 000 € pour la ZAC Beauvert.
- Enfin, concernant la ZAC Blanche Monnier, 330 238 € HT ont été dépensés pour la réalisation des travaux d'espace public.

## **Direction des Espaces Publics :**

Plusieurs projets ont concrétisé l'appropriation de l'espace public par les habitants : opération «jardinons nos rues », aménagement de la place Marval ou encore pose de cendriers avec collecte et recyclage des mégots.

La publicité sur l'Espace Public Grenoblois a été supprimée et remplacée en partie par des arbres.

Un plan de désherbage conduisant à l'abandon des traitements phytosanitaires a été mis en œuvre par le service Propreté Urbaine

La mise en sécurité de la Bastille s'est poursuivie pour 190k€ sur 5 murs côté « Est » du site. Un chantier de sécurisation incendie avec enfouissement de trois cuves d'un volume total de 120 m3 pour un montant de 182 k€ (157k€ reportés pour paiement des entreprises en début d'année 2015) s'est déroulé en fin d'année en limite du glacis et du fort. 264 k€ ont été dépensés pour le renouvellement du patrimoine arboré avec des interventions significatives boulevard Clémenceau et avenue La Bruyère. (Les travaux rue Gérard Philippe ont été reportés). 202 k€ (dont une partie de reports de crédits 2013) ont été consacrés à la mise en conformité du patrimoine ludique pour terminer les opérations de rénovation des jeux du parc Mistral (deuxième tranche) du parc Foch, du tertre St Laurent.

Par ailleurs, 8 rues ont été rénovées pour un cout total de 1219 K€:

_	Rue Abbé de la Salle et Général de Beylié	195 K€
_	Rue de Génissieux (entre J Jaurès et Thiers)	93 K€
_	Rue Haxo	146K€
_	Rue Léon Jouhaux (entre C Genin et A Recoura	278K€
_	Place Jacqueline Marval et rue Pierre Arthaud	101K€
_	Rue des Eaux Claires (entre J Bouchayer et R Salengro)	232K€
_	Rue Jean Prévost	174K€

Des travaux de proximité ont été pilotés par la Direction de l'Espace Public dans le cadre de la gestion urbaine de proximité pour un montant total de 381 K€.

Enfin, le programme d'adaptation des locaux EV à la nouvelle organisation des équipes s'est élevé à 500k€ en 2014IL a permis de traiter les locaux Paul Cocat, Flaubert (ex équipe Reynies), ch de Ronde et Parc Mistral.



## VILLE EMANCIPATRICE

## I. ÉDUCATION ET JEUNESSE

En matière d'éducation, l'année 2014 correspond à la première année complète depuis la mise en place du nouveau périscolaire lié à la réforme des rythmes de l'enfant. L'effort budgétaire de la Ville a été considérable, s'élevant à environ 3,1 M€ en dépenses brutes ce qui correspond aux prévisions effectuées avant la réforme. Ces coûts se composent essentiellement de dépenses de ressources humaines (animateurs référents, « autant d'Atsem que de classes », très nombreux animateurs supplémentaires…) et dans une moindre mesure de subventions et de prestations versées à des opérateurs.

Sur la plan de l'organisation des temps périscolaires, la rentrée de septembre 2014 a été marquée par des améliorations qualitatives, telles que le développement des fonctions de coordination en maternelle ou encore l'amélioration du système d'inscription aux temps périscolaires.

La hausse des effectifs scolaires s'est poursuivie : +2% et 11 ouvertures de classe, de même que l'augmentation de la fréquentation de la restauration : +5.8%, et de la récré'active : +10%.

L'évolution des effectifs scolaires a rendu nécessaire la réalisation de travaux importants pour l'accueil des élèves dans les écoles. Ces travaux ainsi que les autres travaux d'investissement (sécurité, clos couvert, maintenance...) ont représenté 1.8 M€ en investissement et environ 900 000 € en fonctionnement (montant en fonctionnement comparable à celui de 2013 mais inférieur en investissement : la reconstruction de l'école des Buttes et les recettes d'assurance l'ayant permise avaient en effet abouti à un montant total de travaux d'investissement de 3.3 millions d'€).

En raison d'un contexte exceptionnel de hausse constante des effectifs et de saturation des groupes scolaires, une démarche dynamique et soutenue a été mise en place à partir de la rentrée : une coordination technique bi mensuelle et un comité de pilotage mensuel travaillent à des solutions transitoires et de long terme permettant d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions lors des rentrées prochaines.

Les dépenses du secteur socio-culturel ont été stables à hauteur de 5,6 M€. Des crédits identifiés au terme du vote du budget supplémentaire ont permis d'aider quelques associations en difficulté financière pour un total de 67 000 euros. Pour le secteur socio culturel, 2014 a été une année de stabilité avant une année 2015 consacrée à un travail approfondi en vue d'un nouveau conventionnement qui s'inscrira dans une politique enfance jeunesse plus large axée sur le parcours éducatif.

S'agissant de la politique jeunesse, l'année 2014 a vu l'émergence d'un projet sur la construction identitaire impliquant fortement l'équipe jeunesse et mis en place avec de nombreux partenaires. Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement des jeunes ont été cette année encore fortement sollicités : 48 jeunes en service civique, 46 ayant bénéficié du fonds initiative jeunesse, 56 d'une aide aux premiers départs, 50 du dispositif regards croisés et 50 bourses BAFA -brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur-.

## II. MISSION MONTAGNE

La politique montagne poursuivie en 2014 a permis de réaffirmer la volonté de faire connaître la montagne au plus grand nombre avec une priorité sur la jeunesse, par l'intermédiaire d'actions co-contruites avec les structures socioculturelles et clubs de montagne de Grenoble.

L'action « jeunes en montagne » s'est poursuivie profitant à 360 jeunes issus de 21 structures socioculturelles et 4 établissements scolaires. Le budget alloué est en augmentation (29 954 €)



essentiellement dû à une recette supplémentaire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour le financement d'un stage Mont blanc et la réalisation d'un film.

Le soutien aux sportifs de haut niveau orienté sur le ski nordique, le snowboard, le ski acrobatique et le ski de montagne a représenté un budget de 34 000€.

Le plus gros poste reste les Rencontres du cinéma de montagne qui représentent pour 2014 un budget de 155 865€ financées en partie par des recettes privées.

En matière de recettes de fonctionnement, l'augmentation des recettes réalisées par rapport au prévisionnel s'explique par de nouvelles recettes non prévues notamment la Région Rhône Alpes (10 000€) pour les Rencontres du cinéma de montagne et la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (16 000€). Le Conseil général de l'Isère a maintenu la subvention attribuée pour le service information montagne de la Maison de la montagne (25 000€).

## **ACTION SPORTIVE**

En 2014, la politique sportive s'est poursuivie sur l'ensemble de la Ville avec un soutien de nombreuses disciplines et types de pratique : 3 917 K€ en 2014 pour l'appui aux associations et groupements sportifs répartis à hauteur de 2 105 K€ pour le sport professionnel (+ 8 %) et 1 812 K€ pour le sport amateur (sans changement//2013), soit une hausse globale de 4 % par rapport à 2013. L'attention particulière aux quartiers en politique de la Ville s'exprime à travers l'action renforcée de la Mission Sports et quartiers (57 K€).

L'intervention municipale en temps extrascolaire, et vacances par les éducateurs sportifs municipaux, contribue aux bons résultats enregistrés en matière de fréquentation des animations proposées aux grenoblois même si la mise en place du périscolaire a fait diminuer les propositions d'animations sportives et donc les recettes (180 K€ réalisés soit une perte de 18 % par rapport aux prévisions et de 11 % par rapport aux recettes de 2013).

En matière de recettes de fonctionnement, l'augmentation des recettes réalisées (+ 196 K€) par rapport au prévisionnel s'explique en grande partie par une nouvelle progression des recettes de gestion liée aux entrées du public dans les piscines municipales (baignade, activités aquatiques nouvelles), notamment avec l'ouverture de Bulle d'O (hausse des recettes de 31 % par rapport aux prévisions et de 66 % par rapport aux recettes de 2013).

Concernant les manifestations sportives, la ville de Grenoble a poursuivi son soutien aux événements sportifs de notoriété tels que le Master de Hand-ball, le Trophée de tennis de la ville de Grenoble, ou en athlétisme des manifestations telles que l'Ekiden ou le semi-marathon Grenoble-Vizille. Elle a maintenu son partenariat dans le cadre du Critérium du Dauphiné Libéré et du tour de France.

Du côté des travaux d'investissement, le chantier de réhabilitation générale de la piscine Bulle d'O s'est finalisé pour une ouverture en Mars 2014 (1 316 K€ en 2014), tandis que le chantier relatif à une nouvelle Halle de tennis de la Plaine des sports s'est poursuivi pour une ouverture en septembre 2015 (4 377 K€ en 2014). Un nouveau terrain synthétique dédié à la pratique du rugby a été réalisé et livré à l'automne au stade Bachelard (1 058 K€).

La maintenance des équipements sportifs a été poursuivie dans le cadre d'une politique de remise à niveau progressive : réfection douches et production eau chaude sanitaire des gymnases H Blanche, Malherbe et les Saules et du stade Vercors, réfection du bardage de la halle Clémenceau, local rangement CS Hoche, stabilité structure et étanchéité J BRON, toiture Chorier Berriat...



Au total, les dépenses d'investissement en matière de maintenance ont été de 2 210 K€ (soit en augmentation de 21 % par rapport à 2013), se répartissant entre des dépenses gérées par la Direction des Sports à hauteur de 1 708 K€ et celles exécutées à titre délégué par la Direction des Bâtiments (502 K€).

## I. ACTION CULTURELLE

En 2014, l'engagement de la Ville de Grenoble sur le plan culturel a été réaffirmé, tant en direction des équipements culturels municipaux, qu'en matière de soutien aux opérateurs culturels (subventions et aides versées). Le compte administratif 2014 est en augmentation de 200 K€ par rapport à l'année 2013.

Les équipements culturels municipaux ont ainsi pu maintenir voire développer leurs actions menées en direction des publics (budget engagé de 5 165 198 € hors masse salariale, soit 148 217 euros de plus qu'en 2013). Le réseau des bibliothèques a lancé la plateforme de livres numériques (Bibook) permettant d'élargir les modes d'accès à la lecture, dans le cadre de la « Bibliothèque Numérique de Référence » financée à hauteur de 80% par l'État Bilan financier 2014 en cours. Le Musée a fait découvrir aux Grenoblois deux expositions dédiées d'une part aux dessins nordiques et d'autre part à l'artiste italien contemporain Guiseppe Penone, tout en proposant une exposition hors les murs à la MJC Eaux Claires (soit 32% du budget de fonctionnement du Musée qui est de 2.5k€). Le Conservatoire de Grenoble a quant à lui pu ouvrir une classe de danse Hip Hop (le CRR a engagé en 2014 160 k€ de budget de fonctionnement), et le Muséum a ouvert toute l'année une exposition sur les Araignées, rassemblant plus de 100 000 visiteurs. Enfin, le Théâtre Municipal a maintenu sa programmation pluridisciplinaire (878 k€ engagés sur le budget consacrés à l'accueil des spectacles), qui fera l'objet dès la saison 2015/2016 d'évolution permettant une plus large ouverture aux compagnies indépendantes.

Ce développement des activités a été permis par l'optimisation des dépenses, chacun des services de la DAC adaptant au mieux sa programmation et son fonctionnement en fonction des ressources disponibles sur le territoire : le Musée de Grenoble a réduit les frais de transports et d'assurance des œuvres de 350 K€ entre 2013 et 2014 en valorisant de manière prioritaire les collections de l'établissement, le Conservatoire a mis en place un plan d'entretien et d'acquisitions des instruments permettant de phaser les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs, le budget 2014 de la DAC témoigne d'un effort de clarification des dépenses, en ventilant les coûts sur les natures comptables adéquates, et permettant ainsi d'être au plus près de la réalité de l'exécution budgétaire (suppression de la ligne « foire et expositions » et des lignes « divers »).

En matière de soutien aux opérateurs culturels, le chapitre 65 - subventions versées - demeure déterminant (8,561 M€, soit 63% du budget réalisé en 2014 hors masse salariale), ce qui représente une stabilité par rapport à 2013. Poursuivant la volonté municipale de ne pas fragiliser davantage ce secteur d'activité, la participation de la ville de Grenoble en direction des associations et des opérateurs est demeurée globalement stable. Néanmoins, l'apport au budget supplémentaire 2014 de 69 K€ n'a pas permis de maintenir les subventions pour l'ensemble des associations. En outre, un abondement au budget supplémentaire 2014 a été nécessaire pour compenser exceptionnellement le désengagement du Conseil général de l'Isère auprès de l'ESAD pour un montant de 121 k€ supplémentaires par rapport à 2013.

Enfin, concernant le chapitre 012, la masse salariale des emplois permanents de la DAC a augmenté de 245 K€ et celle des emplois non permanents de 57 K€, soit une augmentation entre 2013 et 2014 plus faible qu'entre 2012 et 2013 (475 K€ d'augmentation en 2013).



Sur le plan des recettes de subvention, le BP 2014 avait pris en compte la baisse des subventions du Conseil Général et de l'Etat (pour le conservatoire) répartie sur les cinq équipements culturels, ce qui permet d'obtenir un compte administratif 2014 au plus juste des prévisions, avec 2 022 k€ de recettes de subventions engagées. Le désengagement des partenaires publics entre 2013 et 2014 se chiffre comme suit : - 210 k€ pour le Département, - 150 k€ pour l'État et - 17 k€ pour la Région.

Concernant les recettes propres des équipements culturels, elles sont à nouveau en augmentation grâce à la réévaluation de la politique tarifaire en 2013, à une promotion plus poussée des locations d'espace (musée, théâtre) et bien entendu à la qualité des propositions culturelles qui attire un public toujours plus important. Ainsi, en 2014, 180 K€ de recettes propres supplémentaires ont été engagées par les services de la DAC par rapport à 2013.

#### VILLE SOLIDAIRE

## 1. SOUTIEN AU CCAS

La hausse du soutien de la Ville au CCAS – augmentation de 2,8 % (24,7 à 25,4 M€) en 2014 – correspond à une stratégie pluriannuelle de consolidation des comptes du CCAS, ainsi que de développement de nouveaux dispositifs, tels que la plateforme « précarité énergétique », les « paniers solidaires », le « pass culture » et les réseaux d'échanges réciproques des savoirs.

L'ensemble de ces éléments sont développés dans le rapport d'activité « REPERES 2014 » du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

#### 2. PROXIMITE

Dans le domaine de la gestion urbaine de proximité, l'accent a été mis en 2014 sur la mobilisation des habitants sur le cadre de vie avec une implication plus importante dans l'élaboration de la programmation des travaux de proximité d'une enveloppe mutualisée DATPV et DEP de 1,2M€. Avec quelques réalisations phares :

- Aménagement du jardin du musée de l'ancien évêché pour ouverture au public : 154 000 €
- Aménagement de la place Jacqueline Marval et lancement de la démarche « Jardinons nos rues » : 145 000 €
- Aménagement du square Commandant Perreau : 49 200 €
- Agrandissement du jardin partagé du Village Olympique : 70 000 €

Dans le cadre de la maintenance du patrimoine communal une enveloppe en fonctionnement de 300 000 € est mobilisée pour permettre aux équipes des ateliers des antennes d'intervenir pour répondre aux sollicitations des occupants ou utilisateurs. Ces travaux d'entretien et de maintenance des équipements municipaux représentent 8541 interventions par an.

## 3. POLITIQUE DE LA VILLE

2014 a été marquée dans le champ de la politique de la ville, par la loi sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui :

- recentre la politique de la ville sur la réduction des écarts, redéfinit la géographie prioritaire au plan national en s'appuyant sur un critère unique, la concentration de la pauvreté calculée à partir du revenu des habitants
- inscrit le principe d'une co-construction de la politique de la ville avec les habitants, et instaure notamment dans son article 7 le principe de conseils citoyens politique de la ville
- instaure un contrat de ville unique pour la ville et la cohésion sociale.
- prévoit de prolonger le plan de rénovation urbaine en cours jusqu'à la fin 2015 afin de permettre de finaliser les projets entamés ou déjà prévus. L'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) se verra allouer un budget de 5 milliards d'euros afin de poursuivre l'objectif d'amélioration du cadre de vie des habitants et de développement de la mixité sociale.

Dès 2014, un travail a donc été engagé avec Grenoble Alpes Métropole en charge du pilotage de ce contrat et l'Etat avec :



- la participation à l'élaboration des périmètres des quartiers politique de la ville : 4 quartiers sont identifiés pour Grenoble, un nouveau quartier Alma très cloitres est inscrit dans les quartiers prioritaires,
- l'inscription des enjeux de renouvellement urbain de Grenoble dans le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) : Villeneuve est retenu site d'intérêt national, dans le cadre d'un projet global Villeneuve Echirolles et Villeneuve Grenoble, et le quartier Mistral, est inscrit comme site d'intérêt régional avec le ciblage sur l'opération de démolition de la barre Anatole France.
- le lancement de nouveaux diagnostics pour alimenter le nouveau contrat de ville dont la signature est prévu en 2015 pour une durée de 6 ans.
- le lancement de la réflexion sur les conseils citoyens politique de la ville, s'inscrivant pour nous dans une réflexion plus large sur le renouvellement des démarches participatives à Grenoble avec, en particulier la création des conseils citoyens indépendants.

L'année 2014 s'est aussi bien entendu caractérisée par la poursuite des opérations des PRU en cours (au total en 2014, 4,65 millions d'euros en dépenses d'investissement dont Villeneuve 2,875 millions d'euros, Mistral 895 K€, Chatelet 482 K€, Teisseire 234 K€ et Jouhaux 168 K€. Les recettes représentent 1.531.millions d'euros) et par le maintien de notre soutien en fonctionnement des actions dans chaque quartier répondant aux priorités territoriales et relevant d'une programmation croisée avec les partenaires dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

## 4. SE LOGER ET HABITER LA VILLE

D'une manière générale les dépenses concernant la politique du logement et de l'habitat, s'attachent à créer les conditions pour la mobilisation du parc privé, la lutte contre la vacance et l'insalubrité et le soutien aux opérations de logements sociaux notamment dans le cadre de l'objectif des 25% de logements sociaux.

Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement ont été « réorientées » en cours d'année vers l'opérationnel afin notamment d'accompagner la montée en charge du dispositif loca++ (augmentation de plus de 50% du budget avec 73 primes versées au lieu de 50 habituellement)

Les dépenses brutes relatives notamment à l'aide aux opérations neuves de logement social restent à un niveau relativement faible compte tenu du report d'une partie de la programmation.

Pour le foncier en investissement, les cessions et acquisitions dégagent un excédent d'environ 1 M€ avec 63 actes authentiques signés et 52 dossiers qui ont fait l'objet d'une délibération.

Enfin, l'essentiel des dépenses lié à la gestion immobilière reste concentré sur 3 postes : les taxes foncières, les charges locatives de copropriétés et les locations immobilières.

Les recettes de loyers en lien avec la cession du patrimoine continuent de baisser en lien avec la cession du patrimoine

## 5. Prevenir et securiser pour mieux vivre ensemble

Un effort particulier a été fait en 2014 sur les dépenses d'investissement relatives à la défense extérieure contre l'incendie (62 000€). Cela s'est traduit par la poursuite du renouvellement des poteaux incendie et par l'installation d'une réserve incendie de 120m3 sur le site de la bastille.

Le service de la police municipale a vu ses effectifs augmenter ce qui a permis la mise en place de la nouvelle organisation de l'équipe de nuit dont les horaires d'intervention ont été étendus. Le budget de fonctionnement de ce service a progressé de 10 000€ pour atteindre 245 000€ Par ailleurs, il a été maintenu un haut niveau de subventions à destination des acteurs de la

par ailleurs, il a été maintenu un naut niveau de subventions à destination des acteurs de la prévention de la délinquance (351 000€), plus spécifiquement en direction des jeunes exposés à des risques de délinquance et en soutien des intervenants présents sur l'espace public pour réguler les tensions.

## 6. SANTE DES GRENOBLOIS

Le changement de l'équipe municipale au printemps 2014 a été l'occasion de réaffirmer des objectifs politiques forts en termes de santé publique : améliorer la santé des grenoblois à travers des actions sur l'environnement et le cadre de vie, protéger la santé des plus fragiles (enfants, jeunes et personnes âgées), améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité, améliorer la prise en charge des personnes en situation de souffrance psychique ou atteintes de pathologie mentale, améliorer l'accès à une santé de proximité à travers la permanence et la continuité des soins, développer des actions d'éducation à la santé.

L'élaboration d'un nouveau Plan Municipal de Santé permettra en 2015 de poursuivre une concertation active entre habitants, acteurs et institutions au sujet de ces objectifs et devrait aboutir à de nouvelles contractualisations avec les autres institutions en responsabilité dans le champ de la



santé publique (agence régionale de santé, centre hospitalier universitaire, centre hospitalier Alpes Isère, Préfecture, conseil général de l'Isère, CPAM...).

Le budget de la Ville consacré en 2014 au fonctionnement de la Direction de la Santé Publique et Environnementale (DSPE) a été similaire à celui de 2013 à travers un budget en dépenses (hors personnel permanent) de 1,055 M€ environ, dont 0,721 M€ consacrés au soutien du fonctionnement des cinq centres de santé implantés dans les quartiers populaires grenoblois gérés par l'association de gestion des centres de santé (AGECSA) sous forme de subvention.

À noter que les recettes sont restées, elles aussi, à un niveau global constant d'environ 1,63M€ (réalisé 2013 : 1,710 M€ intégrant des recettes exceptionnelles) constitué pour la majeure partie (1,31 M€) de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État et dédiée au fonctionnement du service communal d'hygiène et de santé (SCHS).

Enfin, la question de l'observation de l'état général de santé des grenoblois ainsi que la veille et l'évaluation des risques sanitaires pour la population resteront une des priorités de la DSPE afin de continuer de permettre l'accès à la santé pour les grenoblois qui sont dans une situation sociale et économiques des plus précaires.

## 7. RELATION CITOYENNE

Avec un budget de 1,065 M€ en dépenses et de 0,543 M€ en recettes les dépenses consacrées au fonctionnement de la Direction Relation Citoyenne (DRC) ont été, en 2014, légèrement supérieures à celles de 2013 (année sans élections).

L'augmentation générale des dépenses du chapitre 11 résulte principalement de l'organisation de trois tours de scrutins à l'occasion des élections municipales et européennes.

L'augmentation des dépenses du chapitre 65 s'explique par le transfert à la DRC (direction gestionnaire depuis 2012 d'un portefeuille de subventions) des crédits inscrits auparavant au niveau du département SO- SAP. En 2014 le montant des subventions aux associations intervenant sur les thématiques des droits des Femmes, des droits de l'Homme et de l'Immigration est demeuré stable. Des travaux de sécurité et de rénovation ont été réalisés à la Maison des Associations pour embellir les accueils du bâtiment et améliorer l'accessibilité. Des investissements ont été par ailleurs programmés, cette année 2014, pour la réfection des carrés militaires, dans le cadre des cérémonies commémoratives de la 1ere Guerre mondiale.

Complémentairement, la Ville a poursuivi le projet d'optimisation de la relation usagers lancé fin 2013. Les ambitions sont de répondre aux nouveaux usages et aux nouveaux besoins de la population, de simplifier les démarches et d'améliorer la qualité de service rendu sur tous les canaux de contacts tout en homogénéisant et optimisant la prise en charge des demandes et les couts de gestion. Avec l'introduction d'un nouvel outil (Idylle) la Ville devrait pouvoir prochainement garantir un traitement identique de la demande quel que soit le lieu et le canal d'entrée, moderniser les circuits de traitements, introduire plus de cohérence dans la gestion de l'information notamment à travers un référentiel de connaissance commun web et intranet. Un dispositif de suivi des appels téléphoniques et des mails entrants sur le site de la Ville sera mis en place en plus du suivi des courriers dont la gestion dématérialisée sera facilitée grâce à l'utilisation du parapheur électronique

Par ailleurs la direction continue d'agir pour permettre aux usagers de réaliser leurs démarches en ligne : les démarches familles d'inscriptions scolaire, d'inscription à la restauration scolaire ou les démarches administratives de type inscriptions sur les listes électorales. En adhérant à la plateforme



d'échange de données de l'état civil (COMEDEC) il est désormais possible de remplacer la communication d'un acte par une vérification de données ce qui est à la fois une simplification pour l'usager, un moyen de sécuriser la communication des données d'état civil et la garantie d'une rapidité de traitement sans dépenses d'affranchissement. Dans un premier temps seuls les demandes d'actes de naissance nécessaires à l'établissement d'un passeport seront concernées. Plus tard seront intégrées dans ce dispositif les demandes d'actes faites par les notaires, et le traitement des mentions marginales.

Toutes ces démarches contribuent à moderniser le service public municipal.et à l'utilisation, pour chaque contact, du canal à la fois le plus adapté pour l'usager au regard de ses attentes, mais aussi le moins coûteux pour le service public.

A l'échelle des services de la direction de la relation citoyenne les recettes sont stables même si l'on constate une diminution des ventes de concession dans les cimetières et un changement de pratique des usagers qui privilégient la crémation moins onéreuse pour les familles que l'inhumation

## II. ÉCONOMIE, EMPLOI

La Direction Economie/Insertion a poursuivi, en 2014, la mise en œuvre d'une politique d'investissement afin de soutenir l'activité économique et la création d'emplois pour tous. Les projets au service de l'emploi (emplois d'avenir, clauses d'insertion, 100 Chances-100 Emplois, Talents Confirmés, Jobs et Cités,...) menés en partenariat avec les entreprises ont été renforcés pour favoriser l'insertion des publics en difficulté, en particulier les jeunes.

Au titre des subventions mobilisées, la Direction Économie-Insertion a instruit de nombreux dossiers sur les champs du développement économique, du tourisme, de l'emploi, de l'économie sociale et sociale, du tourisme d'affaires : Office de Tourisme, Mission Locale, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), incubateurs, ... en mobilisant près de 2,3 M€ de subventions.

Les projets conduits au service de l'emploi dans les quartiers : "100 chances-100 emplois", "Jobs et Cités", "Créer sa boite-créer son emploi", "talents confirmés", Forum pour l'Emploi, chantiers d'insertion, clauses d'insertion ont mobilisé 301 K€. Ces projets ont permis de faciliter l'insertion professionnelle durable des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ils ont été conduits en partenariat avec la Mission Locale afin d'offrir aux Grenoblois, en particulier les jeunes, des perspectives d'accès à l'emploi durable.

En 2014, le budget piloté par la Direction Economie-Insertion a participé au financement des bilans d'aménagement des ZAC Bouchayer-Viallet (1,2 M€) et Presqu'île (2,45 M€).

L'accompagnement du commerce a été une priorité sur le centre-ville et le long du Tram E par la mobilisation des FISAC (165 K€) et le soutien aux actions collectives engagées par les unions commerciales (120 K€). La ville de Grenoble a également poursuivi son soutien sur les opérations engagées les années précédentes dans le domaine de la santé : Cancéropôle Clara et Tasda/*Technopole Alpes Santé Autonomie* (125 K€), des pôles de compétitivité (531 K€) avec une priorité aux PME-PMI et aux laboratoires publics.

En 2014, au titre de l'Université et de la Recherche, la Direction Economie-Insertion a assuré le suivi des engagements précédents sur les opérations engagées dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région (CPER) et du Plan Campus (1,9 M€).



## III. RELATIONS INTERNATIONALES

Grenoble est engagé dans 19 accords de coopération fondés sur l'échange de savoir-faire et d'expériences entre villes jumelles, sur la solidarité internationale et l'intérêt réciproque. Grenoble est une ville jeune et internationale où la coopération décentralisée permet de répondre à l'internationalisation croissante du territoire, aux attentes des partenaires étrangers, de mettre en valeur les compétences de la ville et de mobiliser les acteurs socio-économiques et culturels dans des projets concrets.

Sur les 350 projets soutenus et accompagnés en 2014, ce sont 220 projets qui ont été pilotés dans ce cadre par la Direction des relations internationales.

La convention de coopération avec la Ville de Ouagadougou a été renouvelée, et ont été relancés les jumelages avec Innsbruck, Oxford et Bethléem. Les partenariats Grenoble-Tsukuba et Grenoble-Suzhou ont été primés.

En 2014, la ville de Grenoble a initié un travail d'état des lieux des coopérations et jumelages, un processus de co-construction de l'action internationale avec les associations du territoire et structuré l'offre de la Maison de l'international, « maison des citoyens de l'Europe et du Monde ». Près de 22 500 visiteurs ont été comptabilisés dans l'équipement qui a accueilli 83 événements sur l'année. 2014 a vu se réaliser par ailleurs :

- la cinquième édition de Divercities, biennale internationale rassemblant des jeunes musiciens des villes partenaires, en augmentant le nombre d'activités parallèles et en élargissant son public (12 000 spectateurs sur 10 jours);
- un « mois » consacré à la Chine, avec une trentaine d'animations associatives et participatives dans tout Grenoble, ainsi qu'un « mois » sur l'Europe ;
- les projets européens jeunesse POLKA (PEJA) et éducatif IMAGES CROISEES (Comenius Regio).

En 2014, la Direction des Relations Internationales a mobilisé 730 K€ (sur un budget BP + recettes de 816 K€). L'Europe et le Ministère des Affaires Étrangères ont attribué 159 K€ pour accompagner les actions mises en œuvre (soit plus de 2,5 fois les recettes obtenues en 2013).

## LES RESSOURCES

Depuis le printemps 2012, les directions « ressources » de la collectivité sont principalement réparties entre le Département Ressources humaines et relations sociales, et le Département Ressources financières, de gestion, juridiques et d'information (FidGJI).

La Direction des bâtiments est, quant à elle, rattachée au Département Economie-Relations Internationales-Bâtiments.

Le Secrétariat Général regroupait principalement en 2014 les services Questure et Management stratégique.

## Le Département des ressources humaines a concentré son action en 2014 sur :

Le suivi de la conférence sociale qui s'est articulée autour de six thèmes de travail : la précarité sociale et économique, la gestion du temps de travail et les horaires atypiques, le déroulement de carrière, les conditions de travail des agents en lien avec le public, la protection sociale et l'encadrement et la démocratie sociale. Elle a rassemblé 109 participants au total dont 84 représentants syndicaux, 10 élus de la majorité et 15 cadres (4 DGA, 3 directeurs, le directeur général du CCAS, le secrétaire général du CCAS, 3 chefs de



service, 3 encadrant de proximité). Les réflexions des groupes de travail ont été présentées lors d'une réunion plénière le 6 novembre 2014. A la suite de ce rendu, les propositions de réflexion ont été instruites par les ressources humaines, pour un début de mise en œuvre en 2015.

- La préparation des transferts à Grenoble Alpes Métropole qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui ont concernés la voirie et le développement économique. Ces transferts ont concernés 100 ETP et se déroulés à la suite de plusieurs informations permettant de préciser les conditions d'emploi des personnels transférés.
- L'initiation d'un processus de stabilisation de la masse salariale avec l'examen en comité « RH » de l'ensemble des remplacements et des publications de poste et d'un dialogue de gestion avec les directions pour envisager de reconduire en 2015 le montant consommé en 2014 sur le chapitre 012-dépenses de personne (140,068M€).

La Direction des Moyens d'Information déploie les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur l'ensemble des services de la collectivité et au CCAS. En 2014, de nouvelles applications ont été mises en place dans différents domaines. Ainsi la dématérialisation est désormais effective et les flux échangés avec la Trésorerie sont facilités. Par ailleurs, la nouvelle application de gestion du temps permet une gestion précise des temps de travail et une automatisation des plannings. Les tableaux de bord développés autorisent un suivi des indicateurs de gestion et notamment de la masse salariale. Enfin les bibliothèques bénéficient intègrent les atouts du numérique avec désormais la possibilité de prêts et de consultations à distance. Le conseil municipal est diffusé sur Internet depuis avril 2014, permettant un accès aux débats à tous les citoyens.

Le budget d'investissement pour l'année écoulée s'est élevé à 2,02 M€, dont 0,795 M€ pour les postes de travail et 0,179 M€ pour les applications associées. La contribution au GIE Agir a représenté une participation de 1,36 M€. Sur le plan financier les groupements de commande Ville de Grenoble – Métro – CCAS se développent et permettent d'importantes économies d'échelle lors des achats de matériels, pour l'acquisition des applications utilisées par les services et pour les besoins de communication (Téléphonie, Liaisons intersites et accès Internet). Ainsi l'appel d'offres commun à la Ville de Grenoble au CCAS et la Métro permet de réaliser une économie annuelle de 300 000 euros (200 000 pour la Ville et le CCAS, 100 000 pour la Métro).

<u>La Direction des Bâtiments</u> a poursuivi ses travaux de connaissance du patrimoine bâti et d'analyse en vue d'assurer une optimisation du patrimoine de la collectivité, qui nécessite une rationalisation et une mise à niveau (entretien, regroupements, cessions si possible). En 2014, elle a poursuivi le schéma directeur de l'accessibilité des bâtiments publics municipaux qui aboutira à la rédaction concertée avec les directions thématiques de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en cohérence avec la capacité financière de la ville.

En 2014, les crédits alloués à l'amélioration des locaux du personnel sont triplés et s'élèvent à 1,3M€. Aussi, la Direction des Bâtiments a piloté l'étude d'opportunité pour l'achat d'un bâtiment permettant de regrouper les agents actuellement localisés sur 8 sites avec à la clef, des économies substantielles de fonctionnement (>500 k€/an).

Les contrôles réglementaires des équipements publics (710 K€) sont effectués conformément à la législation et intégrèrent les dernières obligations (suppression du produit R22 dans les systèmes de conditionnement, évolution de la réglementation amiante, prévention légionnelle...)

Outre, la poursuite du programme de travaux de l'Hôtel de Ville (réseau électrique, étanchéité ...), la Direction des bâtiments en concertation avec les directions thématiques a poursuivi ses missions d'entretien et de travaux sur les équipements municipaux (culturel, sportif, locaux personnel...) et contribue pleinement à l'enjeu municipale concernant les créations de salles de classes. En 2014, ce sont 980 interventions sur le bâti communal qui ont été effectuées et 7,24 M€ de travaux sur les bâtiments ont été achevés. On peut notamment citer les travaux sur les écoles Anthoard (création de 2 salles de classes sur terrasse : 232 k€), Jules Ferry (travaux de sécurité incendie et rénovation de 3 salles de classes : 188 k€), Lucie Aubrac (installation de 2 salles de classes en modulable : 76 k€/an sur 5 ans) et la démolition de l'école Paul Mistral (358k€). La direction des bâtiments est aussi intervenue sur l'étanchéité de la piscine Clos d'Or (200 k€), la mise en sécurité de la MJC Eaux claire (170 k€), le réaménagement de la Maison des Associations (200 k€)...

La direction des finances a entrepris en 2013 un projet conséquent de dématérialisation de la chaîne comptable. En 2013, la mise à plat des fichiers tiers de la collectivité avait été entreprise notamment par la mobilisation d'agents comptables, de référents et des enquêteurs fiscaux de la collectivité. Cette mise à plat a permis en 2014 d'une part l'application de la nouvelle norme SEPA, et d'autre part la dématérialisation des bordereaux comptables. Désormais ceux-ci sont signés électroniquement par l'ordonnateur et transmis de façon dématérialisée au comptable public via un nouveau protocole d'échange avec le trésor public (PES V2). Une nouvelle étape relative à la dématérialisation des pièces justificatives à fournir à l'appui des bordereaux sera accomplie en 2015. Elle ira de pair avec un système de dématérialisation des factures entrantes avec reconnaissance scripturale.

En 2014, la direction des finances s'est structurée de façon à être en capacité d'accompagner le déploiement d'un logiciel de suivi administratif et comptable des régies de recettes et/ou d'avances de la ville Grenoble. Quelques régisseurs se sont portés volontaire pour être les pilotes de cette démarche (Cimetières, Piscines des Dauphins et Bulle d'eau, Maison de la Montagne...). Au mois de mai 2015, la moitié des régies ont été déployées. La mise en œuvre de ces actions renforce le projet de professionnalisation des régies dont la réflexion a été lancée dès 2013.

L'observatoire fiscal, via ses enquêteurs fiscaux et sa responsable, a poursuivi son travail d'optimisation des bases fiscales TH et TF. L'équipe a par ailleurs accompagné la mise en place de la nouvelle commission communale des impôts directs locaux au travers d'une journée de formation, d'échange et de visite en partenariat avec les services fiscaux de l'Isère. Enfin, de nombreuses réponses et conseils ont été apportés aux contribuables grenoblois en réponse à leur courrier de sollicitation venant questionner notamment le bien fondé du calcul de la valeur locative de leurs biens.

Afin de répondre au projet de mandat, l'équipe de la direction des finances a souhaité concevoir et animer par elle-même les temps d'initiation finances à destination des citoyens. Plusieurs cadres ont ainsi pu se nourrir d'un contact riche avec les citoyens au travers de trois sessions qui ont rassemblé plus de 250 citoyens.

En outre, l'été et l'automne 2014 ont été l'occasion pour la direction des finances de réaliser une analyse financière rétrospective sur une période de 10 ans, contribuant ainsi à l'audit demandé par Monsieur le Maire de Grenoble.

Le passage en Métropole intervenant au 1er janvier 2015, la direction des finances s'est fortement mobilisée pour épauler les directions opérationnelles concernées par les transferts de compétence. Cela s'est traduit par la participation à plusieurs réunions destinées à préparer d'une part l'évaluation des charges transférées, et d'autre part la mise en place d'une convention de gestion transitoire destinée à garantir la continuité des services durant les transferts de compétence. Cet impératif de

continuité a par ailleurs invité l'équipe de l'observatoire de la dette à reconsolider l'ensemble des encours de dette. Ce travail conséquent a permis de transférer sur les budgets de l'eau, de l'économie et du stationnement des contrats d'emprunt pleins et entiers envers la Métropole. Ces actions ont permis une plus grande transparence des transferts de dette en évitant des flux complexes de dette récupérable.

Il convient par ailleurs de souligner le rôle de la direction des finances dans les travaux de clôture de la Régie des Eaux de Grenoble suite à la mise en place de la Régie de l'Eau Potable. Cette clôture a impliqué de nombreuses écritures comptables et patrimoniales qui devraient là encore faciliter le transfert à la Métropole grâce à l'ajustement des états d'actif et d'inventaire.

L'ensemble des agents de la direction des finances travaillent au quotidien à l'amélioration de la qualité comptable. Cela se traduit notamment par une moindre utilisation des comptes divers (terminaison en "8"), des rencontres mensuelles avec les services de la trésorerie municipale, ainsi que par une utilisation toujours plus fine du progiciel de gestion financière.

Enfin, la direction des finances de la ville de Grenoble ayant pour particularité d'intégrer la quasitotalité des agents contribuant aux phases d'engagement comptable et de pré-liquidation, cette situation implique une présence géographique au cœur de directions opérationnelles réparties sur 10 sites administratifs différents. Pour favoriser la cohésion de l'ensemble de la direction, trois séminaires rassemblant l'ensemble des agents de la direction ont été animés en interne. Ces séminaires ont permis un plus grand partage des particularités et des fonctionnements induits par la diversité des métiers présents à la direction des finances.

La Direction du Contrôle de Gestion a travaillé particulièrement en 2014 sur le transfert de satellites à la Métropole : étude des enjeux, impacts et modalités. Le dossier du chauffage urbain a continué à donner lieu à un important travail: analyse de la comptabilité analytique de la CCIAG et mise à l'étude d'un nouvel avenant. Alpexpo a lui aussi fait l'objet d'un suivi particulier et d'études en 2014 compte tenu de la situation financière : un avenant mettant fin de manière anticipée à la DSP a été préparé. Un audit sur les subventions a par ailleurs été réalisé. Et en matière de contrôle de gestion interne, 2014 a été une année d'appropriation par l'ensemble des services du portail décisionnel, outil de pilotage de gestion, marqué cette année par un développement de l'application masse salariale, et la mise en ligne de l'application subventions.

<u>Le service de l'assemblée</u> a travaillé principalement en 2014 à la mise en place de la nouvelle assemblée communale. Le service, assisté du Secrétaire général, a assuré la transition matérielle entre les deux équipes municipales (matériel informatique, véhicules, vélos).

L'année 2014 a également consisté à préparer les équipes au changement (entretiens individuels des assistantes d'élu-e-s, réunions collectives avec l'équipe du conseil municipal, puis le service des élections); mais aussi à préparer l'accueil des nouveaux élu-e-s (rédaction d'un livret d'accueil de l'élu); ou encore anticiper et préparer les premiers conseils municipaux.

Puis il y a eu le temps d'installation et d'accompagnement de la nouvelle équipe (affectation des assistantes d'élu-e-s, des bureaux, du matériel informatique, premières réunions d'informations auprès des élu-e-s sur les aspects RH de leur statut et sur les délibérations).

Ce travail a sollicité, de manière soutenue, l'ensemble des agents du service, c'est à dire tant les assistantes d'élu-e-s que les agents en charge du conseil municipal.

A l'automne 2014, une réflexion a été lancée sur le renouvellement du logiciel de gestion des délibérations et des arrêtés dans le but d'aboutir à une dématérialisation totale du circuit des

délibérations, de leur création à leur transmission en préfecture. Ce renouvellement du logiciel, qui sera lancé sur 2015-2016, permettra d'alléger le circuit actuel des visas et de positionner l'élu en début de processus.

Dans le même temps, une réflexion a également été engagée sur une réorganisation des services travaillant en lien direct avec les élu-e-s. Il a ainsi été proposé de réunir le service Protocole- le service Assemblée (ex-Questure) et le service Administration du cabinet au sein d'une Direction, dénommée Vie institutionnelle. Cette Direction, composée d'une soixantaine d'agents, a pris effet au 1<sup>er</sup> février 2015 et a entraîné la suppression du Secrétariat général.

## **ÉQUILIBRES FINANCIERS**

## I. SYNTHESE

## Préambule:

Les données ci-après ont été traitées selon une méthodologie identique à celle utilisée ces dernières années pour établir les équilibres financiers des Document 0 (Document de présentation et d'analyse des précédents comptes administratifs – CA).

Par le passé, un certain nombre de retraitements avait été nécessaire en vue d'obtenir une analyse cohérente des données constatées dans les comptes administratifs de la ville de Grenoble. Les retraitements passés ont pu être liés à des modifications de périmètre entre le budget principal et les budgets annexes (Stationnement, restauration scolaire), à des clôtures d'opération d'aménagement (Europole), ou encore à la création de nouveaux établissements intercommunaux (ESAD). En 2013, il avait été nécessaire d'intégrer plusieurs retraitements du fait de la clôture, alors en cours, de la Régie des Eaux de Grenoble (REG). Pour l'année 2014, les retraitements sont de deux ordres.

Il est entendu qu'un retraitement n'implique aucunement une modification des maquettes et M14 et de la comptabilité. Il faut donc comprendre par retraitement, la neutralisation d'effets exceptionnels sur le seul Doc 0 (document d'analyse du compte administratif) par diminution des montants concernés.

Tout d'abord, la clôture effective de la REG a pour effet en termes d'écritures budgétaires et comptables :

- d'accroître les excédents antérieurs de 7,64 M€,
- d'augmenter les produits de cession (+ 5,85 M€) du fait de l'intégration de l'ensemble des actifs dans le patrimoine de la ville pour transfert d'une partie à la nouvelle SPL Eau de Grenoble
- de faire varier les produits (+0,26 M€) et charges courantes (+2,85 M€) du fait de la nécessaire prise en charge par la ville de l'ensemble des créances et factures qui n'avaient pu être prises en charge sur le budget de la REG bien que effectivement antérieures au 01/01/2014, date effective de clôture des comptes de la REG.
- d'intégrer la reprise d'une provision faite par la REG (0,65 M€).

Enfin, une modification du traitement des écritures comptables liées aux flux de trésorerie des emprunts revolving a impliqué des retraitements supplémentaires pour ne pas fausser la lecture des données relatives à l'annuité, comme à l'encaissement des emprunts (comptes 16441 et 16449).

Il est par ailleurs indispensable de noter que, conformément aux règles budgétaires et comptables de la M14, une recette d'investissement de 1,6M€ aurait dû faire l'objet d'un report sur l'exercice 2015, ce qui n'a pas été fait. Cette erreur a pour conséquence de minorer d'autant le solde de clôture de l'exercice 2014,. Pour mémoire, cette subvention versée par le SMTC était destinée au financement des aménagements nécessaires à l'intégration urbaine et fonctionnelle de la ligne de tramway E qui a été inaugurée durant l'été 2014.

## **Epargne de gestion et épargne nette :**

Si l'on compare le CA 2014 avec le CA 2013, il est important de relever que l'épargne nette retraitée (déduction faite des effets REG) s'est dégradée de 4,29 M€ pour aboutir à un solde négatif de -0,47 M€. L'épargne nette constitue ce qu'il reste après financement par les recettes de fonctionnement (hors produits de cession) de l'ensemble des charges de fonctionnement et du



remboursement du capital de la dette. Dès lors, les ressources de fonctionnement (hors cessions) n'étant pas suffisante en 2014, il est nécessaire de mobiliser 1,66% des ressources propres (produit des cessions, FCTVA...) pour combler ce différentiel, soit potentiellement 0,47 M€ qui n'ont pas été disponibles en 2014 pour financer des dépenses d'équipement.

Cette dégradation de l'épargne nette n'est pas propre à l'exercice 2014. En effet depuis 2011, année marquée par l'épargne nette la plus élevée de ces 10 dernières années (+11,44 M€), ce solde intermédiaire de gestion se situe dans une tendance baissière (2012 : 9,54 M€ ; 2013 : 3,83 M€). Il convient de relever enfin que le budget voté en 2014 (BP+BS+DM) tablait sur un solde de -1,62 M€.

Entre 2011 et 2013, la dégradation de l'épargne nette a été le fait d'une hausse des dépenses de gestion (+9,57%) plus élevée que la dynamique des recettes de gestion (+5,54%). Pour mémoire entre 2012 et 2013, les dépenses de gestion variaient de +4,20 % alors que les recettes de gestion n'augmentaient que de +1,82 %. Les dépenses de gestion sont constituées de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement déduction faite des intérêts de la dette. N'est pas intégré dans les recettes de gestion le produit des cessions de biens mobiliers ou immobiliers (article 775).

En 2014, malgré une hausse contenue des dépenses de gestion de la ville de Grenoble (+0,96 %), et une baisse de l'annuité de -5,55% (-1,88 M€ / variation des intérêts + capital) consacrée au remboursement de la dette, l'épargne nette a poursuivi sa dégradation. En effet, le CA 2014 est marqué pour la première fois depuis 2008 par une baisse des recettes de gestion de -1,34%. Pour mémoire, la dernière baisse des recettes de gestion avait été constatée entre 2007 et 2008 (-3,23%). Elle était alors le résultat d'un effet miroir ayant vu en 2007 l'intégration exceptionnelle d'une remise à niveau des facturations réciproques entre GEG et la Ville de Grenoble.

## Recettes de gestion :

Pour l'exercice 2014, cette baisse n'est pas liée à un effet d'écriture comptable. En effet, l'année 2014 est marquée par une baisse de -5,26 % des dotations de l'Etat (-2,42 M). L'augmentation faible des recettes de la fiscalité directe locale (+1,42 M€) ne permet pas de compenser cette baisse des dotations de l'Etat. Par ailleurs, outre la stabilité des ressources en provenance de la Métro, on notera une forte baisse de poste « autres recettes » (-7,77 % / -4,06 M€). A noter toutefois que cette chute des autres recettes est compensée en dépenses par une baisse supérieure du poste « autres dépenses » (-7,70 % / -4,89 M€).

L'année 2014 est donc marquée par une relative atonie des recettes fiscales. En effet, alors que la revalorisation des valeurs locatives décidée par l'assemblée nationale a été de +0,9%, les recettes fiscales de la ville varient quant à elles au total de +1,06 % (contre +2,96% en moyenne entre 2011 et 2013). Ce qui se traduit par une variation physique des bases fiscales négative pour la taxe d'habitation (-1,34% / effet de la modification nationale du seuil d'exonération revenus modestes) et positive pour la taxe sur le foncier bâti (+0,76%).

Les autres recettes sont constituées des produits issus de la fiscalité indirecte (ex : TCCFE, TLPE...), produit des domaines (Ex : location d'immeuble...), produits de gestion courante (ex : droit d'entrée des piscines), subventions de fonctionnement versées par des partenaires institutionnels, produits exceptionnels hors produits de cession. Entre 2013 et 2014, la baisse du poste « autres recettes » est lié à des recettes exceptionnelles élevées en 2013 (chap 77). En effet, la ville de Grenoble a perçu en 2013 une recette d'assurance de 2,04 M€ pour indemnisation du sinistre de l'école des Buttes, ainsi qu'une recette de 1,8 M€ de remboursement du crédit-bail Schumann par le budget annexe du stationnement.

L'attribution de compensation, ainsi que la dotation de solidarité communautaire, versées en 2014 par la Communauté d'Agglomération Alpes Métropole restent identiques à celles perçues par la ville en 2013 (51,96 M€ au total). Ces flux financiers seront nécessairement fortement impactés par les transferts de compétences à la Métropole.

## Dépenses de gestion :

Concernant les dépenses de gestion, il convient de noter une hausse de 5,07 % des dépenses de personnel (chapitre 012). Cette hausse avait été de + 2,40% en 2012 et de +3,26% en 2013.

Comme indiqué plus avant, les « autres dépenses » diminuent de -7,69 % (4,89M€) entre 2013 et 2014. Le poste « autres dépenses » contient l'ensemble des charges à caractère général (chap 011), les autres charges de gestion courantes (chap 65) déduction faites des dépenses de transfert et de la subvention au CCAS, ainsi que des charges exceptionnelles (chap 67).

Cette baisse des « autres dépenses » s'explique principalement pour deux raisons.

En premier lieu, il convient de souligner une baisse des charges à caractère général de -5,37% entre 2013 et 2014. La baisse constatée en 2014 se traduit notamment par une baisse marquée des fluides (-9%), des fournitures (-4%), des dépenses d'entretien (-3%), ainsi que par des baisses fortes des dépenses de publicité, publications et relations publiques (-31% / articles 623 et suivants), comme des frais de déplacement, de missions et de réceptions (-23% / articles 625... et suivants). Soit précisément, pour ces postes de dépenses, une diminution des dépenses de 2,99 M€ par rapport à l'exercice 2013.

En second lieu, l'année 2013 ayant donné lieu à d'importantes annulations de titre sur exercice antérieur (2,04 M€, en grande partie liée à des produits d'assurance) imputé au chapitre 67 (charges exceptionnelles), l'exercice 2014 se réalise à un niveau moindre.

## Annuité de la dette :

L'annuité de la dette s'est réduite de -5,55% (-1,88 M€) par rapport à 2013. Si cette baisse est en partie la résultante d'un contexte de marché toujours très favorable, elle est aussi la conséquence d'arbitrages de taux réalisés entre 2013 et 2014. Ces arbitrages de taux ont permis d'optimiser les charges d'intérêt payés par la ville notamment en optant pour une résiliation de swap permettant d'encaisser une soulte de sortie de 0,80 M€ (soit 53% de la baisse des frais financiers nets / -1,51 M€).

## Recettes et dépenses d'investissement :

Au-delà de la hausse globale des recettes d'investissement, principalement marquée par un recours supplémentaire à l'emprunt +5,91 M€ (hors reports), il convient de souligner une hausse de 3,51% (+0,96 M€) des ressources propres d'investissement de la collectivité (dont produits de cession).

Une fois comblé le besoin de financement de l'épargne nette, les ressources propres d'investissement, alliées au recours à l'emprunt ont permis de financer 59,44 M€ de dépenses réelles d'investissement. Cela représente 0,87 M€ de moins qu'en 2013 (-1,44 %), exercice comptable qui bénéficiait pour mémoire d'une épargne nette de +3,83 M€.

Enfin, pour ce qui concerne les créances et participations rattachées, celles-ci diminuent par rapport à 2013 de près de 2 M€. Outre les participations décidées par le conseil municipal envers les

structures Alpexpo (0,8 M€) et SPL Eau de Grenoble (0,9M€), l'année 2014 aura été marquée par une première participation au capital de l'Agence France Locale (0,7 M€).

## Solde global de clôture :

Une fois agrégé l'ensemble des données comptables et budgétaires, à savoir le solde des résultats des exercices antérieurs, les reports d'investissement sur l'exercice et les flux comptables réellement constatés lors de l'exercice 2014, le solde global de clôture pour le budget principal est négatif (-1,84 M€).

Il convient ici de rappeler qu'une recette d'investissement de 1,6M€ en provenance du SMTC aurait dû faire l'objet d'un report sur l'exercice 2015 puisque liée à une opération qui a pris fin dans le courant de l'été 2014 (Tram E). Le résultat de clôture est dès lors minoré d'autant. Dans le respect des règles budgétaires et comptables, si ce report avait été réalisé, le solde global de clôture du budget principal aurait été de -0,24 M€, à comparer au solde de 0,49 M€ constaté en 2013.

Par conséquent, la mobilisation de l'emprunt mise en œuvre durant l'année 2014 et reportée sur 2015 pour financer des dépenses d'investissement liées à l'exercice 2014 mais dont le paiement n'a pu intervenir avant la clôture de l'exercice, a été conforme au besoin de financement de l'exercice.

Une fois consolidé (budget principal + budgets annexes), le résultat de clôture est de -0,34 M€, soit + 1,26 M€ si cette écriture en report avait été traité conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il convient de souligner ici que la Régie de l'Eau Potable (REP) constituant une régie à autonomie financière, ces données n'intègrent pas les résultats du budget de la REP (+0,28M€).

## II. ÉPARGNE DE GESTION ET EPARGNE NETTE DU BUDGET PRINCIPAL

En millions d'euros	BP 2014	BP + DM 2014	Réalisé 2014 <sup>3</sup>
Recettes réelles de fonctionnement (retraitées REG)	283,23	287,35	284,81
- cessions <sup>1</sup>	0,00	0,00	2,14
- recettes liées à la dette	0,17	1,54	1,81
Recettes de gestion	283,06	285,81	280,86
Dépenses réelles de fonctionnement (retraitées REG)	254,27	264,60	258,95
- frais financiers bruts <sup>2</sup>	8,12	8,38	8,16
- Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	1,50	1,50	1,47
Dépenses de gestion	244,65	254,72	249,32
ÉPARGNE DE GESTION	38,41	31,09	31,54
Annuité	33,38	32,71	32,01
ÉPARGNE NETTE (neutralisé REG)	5,03	-1,62	-0,47
Impact REG		-3,08	-1,94
EPARGNE NETTE non retraitée		-4,70	-2,41

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Aux termes de la nomenclature M14, les recettes de cessions sont prévues en investissement compte 024 et exécutées en fonctionnement compte 775.

Le tableau ci-après permet d'établir la concordance entre les données du tableau ci-dessus (données retraitées) et la maquette officielle du CA 2014

En millions d'euros	BP 2014	BP + DM 2014	Réalisé 2014
Recettes réelles de fonctionnement maquette doc 1	283,23	290,27	291,57
- déduction recettes courantes REG	0	2,925	0,26
- déduction reprise sur provision REG (7815)	0	0	0,65
- déduction cessions REG (775)	0	0	5,85
Recettes réelles de fonctionnement analyse financière doc 0	283,23	287,35	284,81
Dépenses réelles de fonctionnement maquette doc 1	254,27	270,60	261,80
- déduction REG	0	6,002	2,85
Dépenses réelles de fonctionnement analyse financière doc 0	254,27	264,60	258,95



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Frais financiers sans déduction des "recettes liées à la dette".

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Chiffres retraités déduction faite des flux financiers liés à la REG (voir détail infra)

Concernant les écritures liées à la clôture de la REG, les prévisions budgétaires inscrites au cours de l'exercice 2014 sont donc de 6,002 M€ en dépenses réelles pour 2,925 M€ en recettes réelles.

En terme de prévision budgétaire, il convient de noter que le besoin de financement ainsi apparent (2,925 - 6,002 = -3,077) a été comblé en 2014 par une affectation anticipée et partielle du résultat de la REG pour 4 M€. Cette ressource inscrite au compte 002 des recettes de la section de fonctionnement ne fait pas l'objet d'écriture comptable. Cette affectation a par ailleurs permis de financer le solde de la participation de la Ville au capital de la SPL Eau de Grenoble pour  $0,923 \ \mathrm{M} \oplus$ .

## III. SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL (AVEC RETRAITEMENTS)

En millions d'euros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 <sup>6</sup>	BP + DM 2014	CA 2014 <sup>9</sup>	CA 2014/ CA 2013		
FONCTIONNEMENT (Avec retraitements)									
Recettes de gestion	267,80	269,72	279,58	284,67	285,81	280,86	-1,34%		
Fiscalité	123,27	126,81	130,84	134,54	136,44	135,96	1,06%		
Dotations Métro	51,96	51,96	51,96	51,96	51,96	51,96	0,00%		
Dotations État	48,47	47,71	46,73	45,91	44,74	43,49	-5,26%		
Autres recettes	44,10	43,24	50,06	52,26	52,67	49,44	-5,39%		
Dépenses de gestion	225,16	225,38	237,01	246,95	254,72	249,32	0,96%		
Frais de personnel	123,34	123,55	126,51	130,63	138,30	137,25	5,07%		
- TIR	sans	objet	- 1,18	- 1,06	- 1,00	- 1,22	15,10%		
Transferts <sup>4</sup>	28,49	29,35	29,16	29,61	29,91	29,52	-0,29%		
CCAS	22,98	23,70	24,10	24,70	25,40	25,40	2,84%		
Autres dépenses	50,35	48,78	58,74	63,51	62,61	58,62	-7,70%		
- TIR <sup>5</sup>	sans	objet	- 0,32	- 0,44	- 0,50	- 0,25	-41,85%		
ÉPARGNE DE GESTION	42,64	44,34	42,57	37,72	31,09	31,54	-16,37%		
ANNUITÉ DE LA DETTE	33,87	32,90	33,03	33,89	32,71	32,01	-5,55%		
Frais financiers nets	8,26	8,71	8,33	7,86	6,84	6,35	-19,23%		
Remboursement en capital	25,61	24,19	24,70	26,03	25,87	25,66	-1,42%		
ÉPARGNE NETTE	8,77	11,44	9,54	3,83	- <b>1,62</b>	- <b>0,47</b>	-112,20%		
LFARGINE NETTE	0,77	11,44	3,34	3,03	1,66%	4,29	-112,20/0		
	INVESTISSE	MENT (Avec	retraitemer	nts)	2,0070	.,=3			
Recettes d'investissement	48,12	46,15	52,31	53,67	77,05	61,37	14,33%		
Emprunts nouveaux (hors 16441 et 16449)	23,50	20,72	22,60	26,40	37,90	32,31	22,37%		
Ressources propres (FCTVA, cessions, subventions) <sup>8</sup>	24,81	24,43	29,64	27,27	38,47	28,23	3,51%		
Opérations pour compte de tiers	-0,19	1,00	0,07	0,00	0,67	0,83			
Dépenses d'investissement	48,45	54,46	57,64	60,31	82,53	59,44	-1,44%		
dont opérations d'équipement	33,74	41,36	41,17	44,77	53,26	34,38	-23,21%		
dont subventions d'équipement (204)	7,51	9,02	6,78	7,13	9,09	7,24	1,55%		
dont avances (versées aux SEM)	5,00	4,08	9,69	6,88	15,63	13,37	94,22%		
Opérations pour compte de tiers			0,00	0,03	0,13	0,12	276,49%		
Autres (26, 10, 13)					2,92	2,86			
TIR				1,50	1,50	1,47	-1,50%		

<sup>\*</sup> NB Les chiffres de 2010 sont donnés après retraitement de recettes de fonctionnement liées à la clotûre d'Europole (rattachement de 3,15 M€) et dont la dépense a également été neutralisée en section d'investissement (report de 2,79 M€)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Pour 2014, chiffres retraités de la REG (6 763 K€ en recettes de fonctionnement et 2 849 K€ en dépenses de fonctionnement).



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En 2009, des régularisations comptables entre le budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques et le Budget principal ont contribué à l'augmentation des dépenses et des recettes de gestion pour 2,92 M€. Ces écritures concernent des ventes de terrain effectuées en 2007 sur la zone d'aménagement concertée Teisseire - Jeux Olympiques.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le budget 2012 intègre d'importantes modifications de périmètre dans les domaines du stationnement et de la restauration scolaire, modifications demandées par la Trésorerie Municipale pour clarifier les relations entre le budget principal et les budgets annexes concernés. Ces modifications de périmètre se traduisent par une augmentation d'environ 8 M€ des dépenses et recettes du budget principal.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour 2012, sans la soustraction des dégrèvements de 27.915 € de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), intégré dans "Autres dépenses", à la demande de la Trésorerie Municipale.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> En 2011, la création de l'Etablissement Public de Coopération Communale Ecole Supérieure d'Art et de Design (EPCC ESAD) se traduit par une baisse des frais de personnel (872 K€) et une augmentation des subventions (552 K€).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Jusqu'en 2011, les Travaux d'Investissement en Régie étaient ajoutés aux recettes de gestion. A partir de 2012, ils sont déduits des dépenses de gestion, conformément au choix opéré par la Commission Ressources du 7/11/2012.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Pour 2013, chiffres retraités déduction faite d'une recette exceptionnelle de 3 369 K€ liée à un reversement d'excédent de la REG.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Pour 2013, chiffres retraités d'une dépense exceptionnelle de 1 294 K€ liée à la régularisation d'un boni de liquidation de la SEG.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Pour 2013, hors recette exceptionnelle 300 K€ Europole, hors 1 000 K€ recapitalisation Alpexpo.

Il convient ici d'expliquer deux évolutions significatives.

La première concerne le poste « autres recettes ».

Celles-ci sont constituées des produits issus de la fiscalité indirecte (ex : TCCFE, TLPE...), produit des domaines (Ex : location d'immeuble...), produits de gestion courante (ex : droit d'entrée des piscines), subventions de fonctionnement versées par des partenaires institutionnels, produits exceptionnels hors produits de cession. Entre 2013 et 2014, la baisse du poste « autres recettes » est lié à des recettes exceptionnelles élevées en 2013 (chap 77). En effet, la ville de Grenoble a perçu en 2013 une recette d'assurance de 2,04 M€ pour indemnisation du sinistre de l'école des Buttes, ainsi qu'une recette de 1,8 M€ de remboursement du crédit-bail Schumann par le budget annexe du stationnement.

La seconde concerne le poste « autres dépenses ».

Labaisse des « autres dépenses » s'explique principalement pour deux raisons.

En premier lieu, il convient de souligner une baisse des charges à caractère général de -5,37% entre 2013 et 2014. La baisse constatée en 2014 se traduit notamment par une baisse marquée des fluides (-9%), des fournitures (-4%), des dépenses d'entretien (-3%), ainsi que par des baisses fortes des dépenses de publicité, publications et relations publiques (-31% / articles 623 et suivants), comme des frais de déplacement, de missions et de réceptions (-23% / articles 625... et suivants). Soit précisément, pour ces postes de dépenses, une diminution des dépenses de 2,99 M€ par rapport à l'exercice 2013.

En second lieu, l'année 2013 ayant donné lieu à d'importantes annulations de titre sur exercice antérieur (2,04 M€, en grande partie liée à des produits d'assurance) imputé au chapitre 67 (charges exceptionnelles), l'exercice 2014 se réalise à un niveau moindre.

Pour les reste, les évolutions sont détaillées ci-après.

## Résultats de clôture Budget Principal

	BUDGET PRINCIPAL CA 2014				
En millions d'euros	Réalisé	Reports	Total		
Affectation en réserves	21,03		21,03		
Intégration résultat REG	7,64		7,64		
Epargne nette	-0,47		-0,47		
Emprunts nouveaux	32,31	5,59	37,90		
Recettes d'investissement	22,38	6,93	29,30		
Travaux pour compte de tiers	0,83		0,83		
Ré imputations	0,00		0,00		
Incidence REG	6,76		6,76		
Dépôts et cautionnements	0,00		0,00		
TOTAL RECETTES	90,48	12,52	103,00		
Déficit antérieur	12,34		12,34		
Dépenses d'investissement	59,32	18,66	77,98		
hors remboursement capital	39,32	10,00	77,90		
Travaux pour compte de tiers	0,12		0,12		
Incidence REG	2,85		2,85		
Dépôts et cautionnements	0,00		0,00		
TOTAL DÉPENSES	74,63	18,66	93,29		
RÉSULTAT (avec REG)	15,85	-6,14	9,71		
Incidence REG	11,55		11,55		
RÉSULTAT (hors REG)	4,30	-6,14	-1,84		

L'exécution annuelle du budget après affectation (fonctionnement + investissement) présente un excédent de 15,85 M€, duquel doit être retranché le besoin de financement résultant des reports, soit 6,14 M€. Le solde global de clôture de l'exercice 2014 du budget principal est donc excédentaire de 9,71 M€.

Il convient cependant de neutraliser les effets liés à la clôture de la REG, ce qui amène à un résultat de global de clôture pour l'exercice de -1,84 M€.

Ce résultat est tronqué par le non report en 2014 sur l'exercice 2015 d'une subvention d'équipement de 1,6 M€ versée par le SMTC fin décembre 2014 pour financer les aménagements des abords du tram E. Cette somme aurait dû être légalement reportée. Par conséquent, le résultat de clôture du budget principal aurait dû être de -0,24 M€. Cette recette sera imputée sur l'exercice 2015.

Le solde global consolidé (budget principal + budgets annexes) s'établit à 7,57 M€ (Cf. page 26).

## **Comparaison des reports (Budget Principal)**

En millions d'euros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Emprunts nouveaux	-	-	-	-	5,59
Recettes d'investissement	5,98	5,57	5,40	6,43	6,93
Travaux pour compte de tiers	-	-	<del>-</del>	-	-
REPORTS RECETTES	5,98	5,57	5,40	6,43	12,52
Dépenses d'investissement	15,25	15,84	17,80	14,63	18,66
Clôture Europôle	2,79				
Travaux pour compte de tiers	-	-	-		
Solde des écritures d'ordre	-	-	<del>-</del>		
REPORTS DÉPENSES	18,04	15,84	17,80	14,63	18,66
SOLDE REPORTS	- 12,06	- 10,27	- 12,40	- 8,20	- 6,14

Comme indiqué précédemment, une subvention d'investissement de 1,6 M€ en provenance du SMTC aurait dû légalement faire l'objet d'un report en recette. Si tel avait été le cas, le solde des reports aurait été de -4,54 M€.

## IV. BALANCE DES BUDGETS ANNEXES

CA 2014 en million d'euros	Stationnement	Activités économiques	Locaux culturel	Self Clémenceau	Teisseire Jeux olympique	Mistral Eaux Claires	Cuisine centrale	Total budgets annexes	
FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT								
Recettes de gestion	8,86	4,84	1,70	1,02	0,00	0,00	6,38	22,80	
Dépenses de gestion	3,27	2,59	0,18	0,99	0,00	0,00	5,98	13,01	
Epargne de gestion	5,59	2,25	1,52	0,03	0,00	0,00	0,40	9,80	
• 0	ĺ	ĺ	ĺ						
ANNUITÉ DE LA DETTE	4,26	3,28	1,17	0,01	0,02	0,00	0,36	9,09	
Frais financiers nets	1,66	0,80	0,25	0,00	0,00	0,00	0,12	2,84	
Remboursement en capital	2,60	2,48	0,91	0,01	0,02	0,00	0,24	6,25	
Epargne nette	1,33	-1,03	0,35	0,02	-0,02	0,00	0,04	0,70	
INVESTISSEMENT									
Recettes d'investissement	8,18	9,07	3,85	0,00	0,47	0,00	0,09	21,67	
Emprunts	4,00	7,14	2,89	0,00	0,00	0,00	0,00	14,03	
Autres recettes	2,81	0,03	0,96	0,00	0,47	0,00	0,01	4,29	
Dépôts et cautionnement	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	
Reports recettes	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	
Affectation	1,37	1,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	3,31	
Dépenses d'investissement	6,37	7,89	3,74	0,06	0,01	0,04	0,06	18,16	
Dépenses	6,37	6,20	3,05	0,01	0,01	0,04	0,05	15,73	
Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reports dépenses	0,00	1,68	0,69	0,05	0,00	0,00	0,00	2,43	
Résultat antérieur	-2,46	-0,66	0,07	0,07	0,35	-0,03	-0,04	-2,71	
*Impact TVA/remb. 238	0,09	-0,00	0,07	0,07	0,55	-0,03	-0,04	0,09	
Résultat cumulé	0,09	-0,51	0,53	0,04	0,79	-0,08	0,03	1,58	
kSoldo positif constatá sur los									

<sup>\*</sup>Solde positif constaté sur les écritures patrimoniales (écritures d'ordre en dépense et recettes / chap 041) impactant le résultat cumulé de l'exercice sur des problématiques d'avances de TVA (dépenses faites HT et recettes TTC).



Dans cette présentation, les recettes d'investissement intègrent l'affectation en réserves (compte 1068), alors que dans la présentation par budget annexe (pages 62 à 71), ce compte figure dans "solde d'exécution antérieur".

## V. RESULTATS DE CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES

	BUDGETS ANNEXES CA 2014				
En millions d'euros	Réalisé	Reports	Total		
Affectation en réserves	3,31	-	3,31		
Épargne nette	0,70	-	0,70		
Emprunts nouveaux	14,03	-	14,03		
Recettes d'investissement	4,29	0,03	4,32		
Travaux pour compte de tiers	-	-	-		
Dépôts et cautionnement	0,01	-	0,01		
Excédent antérieur	0,48	-	0,48		
TOTAL RECETTES	22,83	0,03	22,86		
Déficit antérieur	3,19	-	3,19		
Dépenses d'investissement	15,73	2,43	18,16		
Travaux pour compte de tiers	-	-	-		
Dépôts et cautionnement	0,00	_	0,00		
TOTAL DÉPENSES	18,93	2,43	21,36		
*Impact TVA / remb. 238	0,09		0,09		
RÉSULTAT	3,99	- 2,41	1,58		

<sup>\*</sup>Solde positif constaté sur les écritures patrimoniales (écritures d'ordre en dépense et recettes / chap 041) impactant le résultat cumulé de l'exercice sur des problématiques d'avance de TVA (dépenses faites HT et recettes TTC).

## VI. COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDES (NON RETRAITES)

En millions d'euros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	<b>CA 2014</b>
FONCTIONNEMENT					
Recettes de gestion	289,32	292,78	300,43	305,80	304,57
Dépenses de gestion	236,99	238,98	246,99	260,41	265,17
Épargne de gestion	52,33	53,79	53,43	45,39	39,40
ANNUITÉ DE LA DETTE	39,87	41,48	41,37	42,96	41,10
Frais financiers nets	11,37	12,27	11,73	10,78	9,19
Remboursement en capital	28,50	29,21	29,63	32,19	31,91
Épargne nette	12,46	12,32	12,07	2,43	-1,70

INVESTISSEMENT									
Recettes	101,17	110,97	103,93	96,79	116,59				
dont report en recettes	6,18	9,55	5,40	8,48	12,55				
Dépenses	93,80	103,53	95,69	94,09	96,26				
dont report en dépenses	19,57	16,69	17,80	16,68	21,09				
RÉSULTAT ANTÉRIEUR			-12,27	-2,35	-7,41				
RÉSULTAT non retraité	7,37	7,44	8,04	2,78	11,21				
Impact REG					11,55				
RESULTAT retraité	7,37	7,44	8,04	2,78	-0,34				

NB: A l'occasion du Doc 0 du CA 2013, une correction a été apportée sur les exercices antérieurs suite à une erreur de calcul de l'épargne nette. Pour les années 2010 et 2011, le résultat antérieur (R/D002 + R/D001) est intégré directement aux recettes et dépenses d'investissement.

A compter de 2014, les écritures des emprunts révolving sont traitées conformément à la M 14. De ce fait, il est nécessaire, pour les recettes d'investissement comme pour les dépenses, de neutraliser les écritures réelles liées aux emprunts révolving (16441 RI =  $3357408 \, \text{€}/\text{contrepassation}$  du 16449 DI =  $3357408 \, \text{€}/\text{contrepassation}$  Elles étaient traitées antérieurement par des écritures d'ordcre.

Les recettes d'investissement intègrent l'affectation des résultats (1068).

Comme indiqué plus haut, les résultats de clôture consolidé sont faussés par l'absence de report d'une recette de 1,6 M€ versée par le SMTC dans le cadre des aménagements des abords du tram E. Si cette recette avait été traitée conformément aux principes de la M14, le résultat consolité non retraité des incidences de la REG aurait été de +12,81 M€, alors que le résultat retraité auratit été excédentaire de +1,26 M€.



## VII. SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES

	En euros par habitant	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
1	<b>Dépenses réelles de fonctionnement / population <sup>1</sup></b> Mesure du service rendu	1 468	1 461	1 542	1 612	1 654
2	Produit des impositions directes / population  Mesure l'importance des recettes emanant du contribuable grenoblois	748	763	789	819	827
3	Recettes réelles de fonctionnement / population Mesure des moyens financiers	1 705	1 684	1 757	1 801	1 806
4	<b>Dépenses d'équipement brut / population</b> Mesure l'effort d'équipement	245	285	319	344	302
5	Encours de la dette / population Mesure l'ampleur de l'endettement	1 725	1 688	1 676	1 690	1 687
6	<b>Dotation Globale de Fonctionnement / population</b> Mesure la principale des dotations de l'état versée aux communes	292	286	282	281	267
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnel	52,7%	52,7%	51,2%	50,7%	52,4%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi <sup>3</sup> Mesure la pression fiscale relative qui pèse sur les contribuables grenoblois	135,2% (année de référence 2008)	131,3%	113,2%	158,3%	159,0%
9	Dépenses réelles de fonct.+ amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct. <sup>4</sup> Mesure la marge de manœuvre relative pour dégagder de l'autofinancement	95,6%	95,7%	96,6%	98,7%	100,1%
10	<b>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnem</b> ent <sup>4</sup> Mesure du poids relatif de l'investissement dans le budget	14,4%	16,9%	18,2%	19,1%	16,7%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement Mesure le poids de la dette par rapport aux recettes courantes	101,2%	100,2%	95,4%	93,8%	93,4%

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année n-1 : 159 410 pour 2011 (population 2010), 159 307 pour 2012 (population 2011), 158 221 pour 2013 (population 2012), 158 249 pour 2014 (population 2013) et 159 953.

CA 2012

CA 2014

## NB: les ratios sont calculés à partir des données ci-dessous:

	CA 2013	CA 2014
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	257 901 658	261 799 850
DRF hors charges transférées en inv. (ratios n°1 et 9)	256 405 665	260 326 246
Produit des impositions directes	129 510 602	130 939 794
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	288 338 693	285 735 280
Dépenses d'équipement (20 21 23 sauf 204)	54 399 505	47 744 799
Encours de dette	267 372 960	266 986 163
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	44 398 761	42 306 620
Dépenses de personnel	130 633 767	137 251 391
Amortissement du capital de la dette	26 035 922	25 660 905
Potentiel fiscal 3 taxes N-1 (calcul modifié en LFI 2013, ayant pour effet de l'augmenter)	84 340 996	111 621 016
Population (INSEE) N-1	158 221	158 249



 $<sup>^2</sup>$  Potentiel fiscal : d'après la fiche DGF de l'année n-1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> (produits des impositions directes Ville + Métro )/[(potentiel fiscal 4 taxes - CPS n-1)\*(pop Ville/pop Métro)]
Des réformes successives en LFI 2012 et 2013 dans le calcul du potentiel fiscal impactent de fait ce ratio.

 $<sup>^4</sup>$  L'amortissement de la dette intègre un remboursement anticipé de capital de 1,5 M $\epsilon$  en 2010.

## **COMPTES DE GESTION: BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

(Extraits du Compte de Gestion établi par la Trésorerie Principale de Grenoble Municipale)

Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous la responsabilité du comptable principal dans le cadre de la gestion financière de la Ville pour l'exercice (réf. CGCT articles D 2343-2 à 5). Il retrace :

- la situation au début de la gestion, établie sous la forme de bilan d'entrée ;
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion ;
- la situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture ;
- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci ;
- les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ;
- les dépenses faites et les restes à payer ;
- les crédits annuels ;
- et enfin l'excédent définitif des recettes.

#### I. BILAN

#### 1. Passif

Le passif est la partie droite du bilan; elle décrit les moyens par lesquels la collectivité s'est procuré les fonds qui lui sont nécessaires (ressources). La partie haute du bilan, indique les capitaux permanents (Fonds propres, provisions et dettes à long terme). Le bas de bilan représente les dettes à court terme envers les tiers (fournisseurs, banques, organismes sociaux,...).

PASSIF (K€)	2013	2014
Dotations	90 190	90 737
Fonds globalisés	179 561	187 561
Réserves	480 230	513 874
Différences sur réalisations d'immobilisations	21 722	22 571
Report à nouveau	2 923	8 553
Résultat de l'exercice	18 599	7 541
Subventions transférables	678	628
Subventions non transférables	206 193	217 941
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du		
remettant		
Autres fonds propres		
TOTAL FONDS PROPRES	1 000 095	1 049 406
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 361	3 198
Dettes financières à long terme*	270 380	271 695
Fournisseurs	11 022	13 277
Autres dettes à court terme	37 436	10 817
Total dettes à court terme	48 458	24 093
TOTAL DEFTES	318 838	295 788
Comptes de régularisation	2 256	2 693
TOTAL PASSIF	1 323 550	1 351 085

<sup>\*</sup>Chaque année, une différence entre le Compte de Gestion (CG) et le Compte Administratif (CA) apparaît sur les "dettes financières à long terme" et "l'encours de la dette" (Cf. II.1.(C).c Ratio "capacité de désendettement"), due à des modes de calcul différents :

- ❖ le CG comptabilise les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et pas le CA,
- Le CA tient compte des réaménagements de dette et pas le CG.



### 2. ACTIF

L'actif, ce que la collectivité possède, est la partie gauche du bilan. Elle indique l'utilisation que la collectivité a fait des fonds qu'elle a eu à sa disposition (emplois).

Il se compose d'immobilisations (terrains, constructions, matériels,...) et d'actifs circulants (stocks, créances, trésorerie positive...).

ACTIF NET¹(K€)	2013	2014
Immobilisations incorporelles	49 256	48 180
Terrains	201 717	202 158
Constructions	445 466	452 151
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	273 846	266 911
Immobilisations corporelles en cours	153 148	176 953
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	70 177	83 868
Autres immobilisations corporelles	38 534	42 183
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 182 889	1 224 223
Immobilisations financières	30 360	34 182
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 262 505	1 306 585
Stocks	0	0
Créances	48 048	24 196
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	11 743	19 035
Autres actifs circulant	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	59 791	43 231
Comptes de régularisation	1 254	1 269
TOTAL ACTIF	1 323 550	1 351 085

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Déduction faite des amortissements et provisions

NB : il convient de rappeler que beaucoup d'actifs ne sont pas amortis et sont donc comptabilisés à leur valeur d'origine.



## II. COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat synthétise l'ensemble des charges et des produits de la collectivité, sur un exercice comptable. Il donne le résultat net, c'est-à-dire l'excédent ou le déficit pour l'exercice comptable de la collectivité, repris au budget supplémentaire.

POSTES (K€)	2013	2014
Impôts et taxes perçus	194 129	195 639
Dotations et subventions reçues	59 194	58 334
Produit des services	17 347	16 788
Autres produits	11 931	8 694
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	282 600	279 456
Traitements, salaires, charges sociales	127 347	134 000
Achats et charges externes	53 196	50 194
Participations et interventions	52 472	53 461
Dotations aux amortissements et	14 249	15 753
provisions	11219	13 733
Autres charges	6 149	5 924
Charges courantes non financières	253 412	259 333
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	29 188	20 123
Produits courants financiers	673	1 834
Charges courantes financières	8 388	8 387
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-7 714	-6 553
RÉSULTAT COURANT	21 474	13 570
Produits exceptionnels	16 069	10 806
Charges exceptionnelles	18 945	16 835
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-2 875	-6 029
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18 599	7 541

NB : l'absence d'amortissement de beaucoup d'actifs immobilisés nécessite de dégager des résultats annuels importants qui sont, en très grande partie, affectés à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

## **RECETTES**

## I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### 1. FISCALITE

## **I.1.(A)** Trois taxes et compensations

#### a. Trois taxes

	Dagge	Coeffic	ients	Bases			
BASES en millions d'euros	Bases notifiées en 2013**	1 <sup>er</sup> coeff. Actualisation nationale*	2 <sup>ème</sup> coeff.  Variation physique	notifiées en 2014**		Taux moyens nationaux 2014	
Taxe d'habitation	225,915	0,90%	-1,34%	224,905	21,52%	23,95%	
Taxe sur le foncier bâti	217,985	0,90%	0,76%	221,618	36,73%	20,20%	
Taxe sur le foncier non bâti	0,366	0,90%	-3,98%	0,355	84,42%	48,53%	
TOTAL	444,267	0,90%	-0,31%	446,878			

<sup>\*</sup>D'après la LOF

La ville de Grenoble maintient ses taux d'imposition depuis 2009. La progression du produit fiscal est donc la résultante de l'évolution constatée des bases entre 2013 et 2014:

- d'une part, l'évolution nominale, dont l'actualisation est votée chaque année par le Parlement, qui enregistre + 0,90% pour 2014,
- d'autre part, l'évolution physique des bases, marquée en 2014 par une diminution de 1,34 % pour la TH et une progression pour la TFB +0,76 %. La TFNB quant à elle diminue (variation des terrains à bâtir à la baisse).

PRODUITS			CA	Variation		
en millions d'euros	CA 2013	BP 2014	2014**	CA 2014 / CA		
ch mimons a caros			2014	2013		
Taxe d'habitation	48,617	49,574	48,400	-0,45%		
Taxe sur le foncier	90 066	92 945	91 400	1 670/		
bâti	80,066	82,845	81,400	1,67%		
Taxe sur le foncier	0,309	0,282	0,299	-3,12%		
non bâti	0,309	0,282	0,477	-5,12/0		
Rôles	0,519	0,500	0,840	62,03%		
supplémentaires	0,517	0,500	0,040	02,0370		
TOTAL	129,511	133,201	130,940	1,10%		

<sup>\*\*</sup>D'après l'état 1288 M

<sup>\*\*</sup>D'après l'état 1288 M

En 2014, le produit des 3 taxes s'est élevé à 130,940 M€, dont 0,840 M€ de rôles supplémentaires. Ces derniers sont en fortes augmentations cette année. Ils correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années antérieures.

## b. Compensations

Versées par l'État, elles permettent la compensation des allègements d'impôts votés par le Parlement en faveur des contribuables.

Hormis la compensation "TH condition modeste", elles constituent pour l'État des variables d'ajustement dans le cadre de l'enveloppe normée des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

Globalement, entre 2013 et 2014, elles ont diminué de 0,01 %. En effet, cette année encore, la compensation « TFB condition modeste » est fortement en baisse. Il est a noté que la compensation « TFB Zones Urbaines Sensibles (ZUS) » recule, mais beaucoup moins que prévu car la Ville bénéficié d'un reversement exceptionnel cette année, due à des régularisations de compensation de 2009 à 2014 (travail de l'observatoire fiscal). Seules les compensations « TH condition modeste » et « TFB immeubles longue durée » sont en augmentation, du fait du fort dynamisme de ces bases pour les secondes.

La loi de finances pour 2013 a modifié le champ d'application de la taxe sur les logements vacants aux zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants.

L'extension de ces zones ne rend plus applicable la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). En effet, les deux systèmes, la taxe annuelle nationale sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation locale sur les locaux vacants (THLV) ne peuvent coexister.

Afin de compenser la perte de ressource qu'était la THLV, il est octroyé à la Ville l'allocation pour perte de THLV. Son montant correspond au produit 2012.

En millions d'euros	CA 2013	BP 2014	CA 2014**	Variation CA 2014 / CA 2013
TH condition modeste	3,361	3,381	3,418	1,69%
TFB condition modeste	0,411	0,338	0,310	-24,71%
TFB ZUS	0,646	0,530	0,646	-0,09%
TFB Immeubles longue durée*	0,514	0,620	0,554	7,81%
TFNB	0,000	0,000	0,000	0,57%
Allocation pour perte de THLV	0,097	0,097	0,097	0,00%
TOTAL	5,029	4,966	5,024	-0,10%

<sup>\*</sup>Concerne des constructions neuves affectées à l'habitation principale ou des créations de logements d'urgence, financés à l'aide de prêts d'Etat. \*\*D'après l'état 1259 COM

#### c. Total



				Variation
En millions d'euros	CA 2013	BP 2014	CA 2014	CA 2014 / CA
				2013
TOTAL 3 taxes + compensations	134,540	138,167	135,964	1,06%

Globalement, les ressources liées aux trois taxes ont augmenté de 1,06 %, principalement du fait de la revalorisation annuelle des bases en LFI (qui s'élevait en 2014 à 0,9 %), venant dynamiser artificiellement l'atonie des bases fiscales de la Ville.

## I.1.(B) Répartition des impôts locaux entre collectivités

Produit en M€	Commune 1	Communauté d'agglomération	Département	Région	EPFL
Taxe d'habitation	48,400	19,274			1,870
Taxe sur le foncier bâti	81,400	2,859	34,973		3,399
Taxe sur le foncier non bâti	0,299	0,024			0,014
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti		0,150			
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)		18,741			4,667
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)		11,683	21,404	11,027	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)		0,667	0,115	0,000	
Taxe sur les Enlèvements d'Ordures Ménagères (TEOM)		16,083			
Taxe sure les Surfaces Commerciales (TASCOM)		0,895			
TOTAL	130,099	70,378	56,492	11,027	9,950

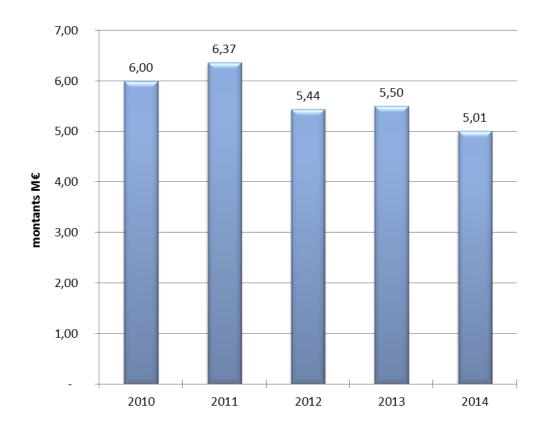
Le produit des impôts locaux perçus sur le territoire de Grenoble se répartit comme suit :

- 46,81 % pour la ville de Grenoble,
- 25,2 % pour la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole,
- 20,32 % pour le Département de l'Isère,
- 3,97 % pour le Région Rhône Alpes,
- 3,58 % pour l'Etablissement Public Foncier Local.

Cette année, la part de l'EPFL a augmenté (part en 2013 à 1,01 %), les taux sont à peu près stable, ce sont les bases qui ont augmenté.



## I.1.(C) Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)



Cette taxe est soumise à des variations importantes, au gré de la conjoncture économique dont elle constitue un reflet partiel. Après une hausse en 2011, les DMTO ont chuté de près de 15 % en 2012 (-925K€), soit un niveau inférieur à celui constaté en 2010. En 2013, une reprise modérée de l'ordre de 1% a été constatée, suivie d'une baisse de 9 % en 2014 (-488 K€).

### 2. **DOTATIONS**

## I.1.(A) Dotations de l'État

En millions d'euros	CA 2013	BP+BS+DM	CA 2014	Variation CA
En millions d'euros	CA 2013	2014	CA 2014	2014/2013
Dotation Forfaitaire	41,815	39,723	39,723	-5,00%
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2,583	2,583	2,583	0,00%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0,010	0,007	0,007	-33,33%
Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)	1,499	1,180	1,180	-21,29%
TOTAL	45,909	43,494	43,494	-5,26%

Depuis 2008, les dotations de l'État sont en baisse : -5,26 % en 2014 (2 414 K€), -1,75 % en 2013 (818 K€), contre - 2,06 % en 2012,- 1,58 % en 2011, - 1,12 % en 2010, - 1,80 % en 2009 et - 0,41 % en 2008.

La dotation forfaitaire diminue de 5 % (soit – 2 092 K€).

La DUCSTP quant à elle baisse de – 21,29 %, (soit - 319 K€).

## I.1.(B) Versements de la Métro

En millions d'euros	CA 2013	BP+BS+DM 2014	CA 2014	
Attribution de compensation	44,769	44,769	44,769	
Auribudon de compensadon	44,709	44,709	44,709	
Dotation de Solidarité Communautaire	7,193	7,193	7,193	
dont dotation "hébergement d'urgence"	0,066	0,066	0,066	
TOTAL	51,962	51,962	51,962	

Les montants des versements de la Métro sont stables depuis 2010.

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif. Son mode de calcul prend en compte la position de chaque commune de l'agglomération au regard des critères suivants :

- l'effort fiscal,
- le potentiel fiscal,
- le revenu moyen par habitant.

Ces équilibres seront totalement modifiés en 2015 avec la création de la Métropole.



# I.1.(C) Réforme de la Taxe Professionnelle et péréquation horizontale (DCRTP, FNGIR et FPIC)

En millions d'euros	CA 2013	BP+BS+DM	CA 2014	Variation CA
	CA 2013	2014	CA 2014	2014/2013
DCRTP	1,243	1,243	1,243	0,00%
FNGIR	2,365	2,365	2,365	0,00%
FPIC (prélèvement)	-0,528	-0,681	-0,681	28,90%
TOTAL	3,080	2,927	2,927	-4,96%

Depuis 2011, la DCRTP (recette non fiscale) et le FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État, se substituent au FDPTP "communes concernées":

- DCRTP : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle prend en compte le reversement FDPTP "communes concernées".
- FNGIR : le Fonds National Garantie Individuelle de Ressources vient en complément de la DCRTP

La Garantie Individuelle des Ressources est égale à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP "communes concernées" à laquelle est soustraite la DCRTP.

La somme du FNGIR et du DCRTP est égale à 3,608 M€.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métro et par conséquent la ville de Grenoble se situent dans le 2<sup>ème</sup> cas de figure. La contribution nationale, égale à 570 M€ en 2014, sera portée progressivement à 1 milliard d'euros d'ici 2016, soit :

- 570 M€ en 2014,
- 780 M€ en 2015,
- 1 milliard en 2016, soit 2% des ressources fiscales des communes et de leurs groupements.

La Métro a été prélevée de 2 552 050 € au titre du FPIC en 2014. Le Conseil communautaire a retenu une répartition "de droit commun", mettant à charge de la communauté d'agglomération 801 685 € et des communes 1 750 365 € dont 680 866 € pour la ville de Grenoble.



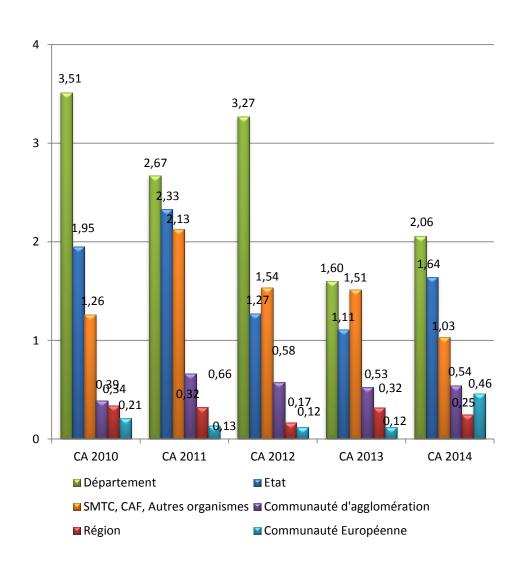
## 3. Subventions reçues

## I.1.(A) Subventions encaissées de 2010 à 2014

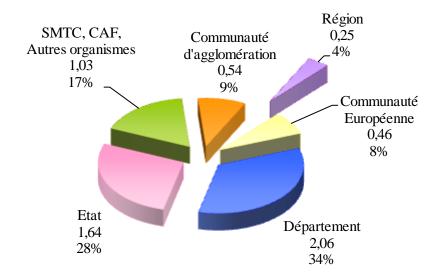
Financeurs	CA 2	2010	CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014	
Financeurs	€	%	$\epsilon$	%	€	%	€	%	€	%
FONCTIONNEMENT										
État	1 945 717	25,39%	2 328 195	28,24%	1 273 554	18,34%	1 110 701	21,38%	1 644 683	27,46%
Région	338 651	4,42%	320 766	3,89%	168 428	2,43%	319 126	6,14%	250 049	4,17%
Département <sup>1</sup>	3 514 715	45,86%	2 672 911	32,42%	3 268 914	47,08%	1 601 783	30,83%	2 055 783	34,32%
Communauté d'agglomération	393 391	5,13%	662 913	8,04%	577 679	8,32%	527 392	10,15%	543 417	9,07%
Communauté Européenne	209 699	2,74%	134 638	1,63%	118 015	1,70%	122 318	2,35%	460 810	7,69%
SMTC, CAF, Autres organismes	1 261 900	16,47%	2 125 958	25,78%	1 537 158	22,14%	1 514 118	29,14%	1 034 920	17,28%
TOTAL	7 664 073	100,00%	8 245 381	100,00%	6 943 749	100,00%	5 195 439	100,00%	5 989 662	100,00%

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une partie des subventions du Conseil Général de l'Isère (environ 750 K€) n'ont pas été comptabilisées en 2011, mais sur l'exercice 2012. La baisse de 2013 (-1 604 K€) s'explique en partie par la réfaction des moyens de cet échelon territorial (-21%) et par des rattachements 2012 qui n'ont pas été réalisés en 2013

# I.1.(B) Évolution des sources de financement entre 2010 et 2014



## I.1.(C) Subventions perçues en 2014



#### 4. **REGIES**

## I.1.(A) Création, suppression et modification des régies

154 arrêtés municipaux ont été rédigés pour officialiser les créations, suppressions et modifications des activités des régies et procéder aux nominations et fins de fonction des régisseurs ;119 arrêtés concernent des mouvements d'agents.

Parmi l'ensemble de ces arrêtés, il peut être souligné les modifications suivantes :

#### Les transformations de régies :

- La régie de recettes des places de spectacles vendues au Théâtre est transformée en régie de recettes et d'avances pour intégrer la partie remboursement des spectacles annulés.

#### Les clôtures de régies :

- 3 régies de recettes : le photocopieur de l'hôtel de ville ; la piscine du Clos d'Or ; les droits de place des marchés transférés à la Metro.
- 2 régies d'avances : du Secrétariat Général ; du Conservatoire National de Région.

#### Les créations de régies :

 1 régie de recettes ouverte à nouveau : la piscine Chorier-Berriat rebaptisée « Bulle d'O »



## I.1.(B) Bilan de l'activité financière des régies

## a. Régies de recettes

En millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes encaissées en régie	10,67	11,82	11,43	11,63	11,54

### d. Régies d'avances

En millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses payées en régie	0,22	0,19	0,14	0,09	0,16

# I.1.(C) Contrôle du fonctionnement des régies, formation des régisseurs et installation du logiciel OXYGENO

Aucune inspection n'a été conduite par la Trésorerie de Grenoble Municipale.

Par contre des audits ont été réalisés par la société Oxygeno, la Direction des Finances et la Direction des Moyens d'Information sur plusieurs sites dans l'objectif d'installer le logiciel Oxygeno.

#### LE LOGICIEL OXYGENO:

Le marché signé le 23 décembre 2013 a permis la mise en application du logiciel de gestion des régies à partir du 22 mai avec 2 régies de recettes pilote : la Maison de la Montagne et le Cimetière et le 16 septembre avec une régie d'avances à la Maison des collines.

Les sites suivants ont été installés : cimetière, maison de la montagne, self Clemenceau, théâtre, piscine des dauphins, piscine Bulle d'O, droits de place des marchés, fourrière, les 14 bibliothèques et le musée Stendhal, la maison des collines, les archives.

Les réunions de formation/information dispensées en 2014 ont toutes été rattachées au projet d'informatisation des régies, qui a permis de diagnostiquer les difficultés et constater les différences de pratiques comptables : séminaire avec les régisseurs en juin, réunion avec les comptables concernés en décembre, rencontres multiples avec la DDFiP, rencontres avec les services. Uniformiser les procédures est indispensable à la bonne utilisation de l'outil.

Une nouvelle organisation a été réalisée dans les caisses des piscines avec le recrutement de 9 mandataires professionnalisés.

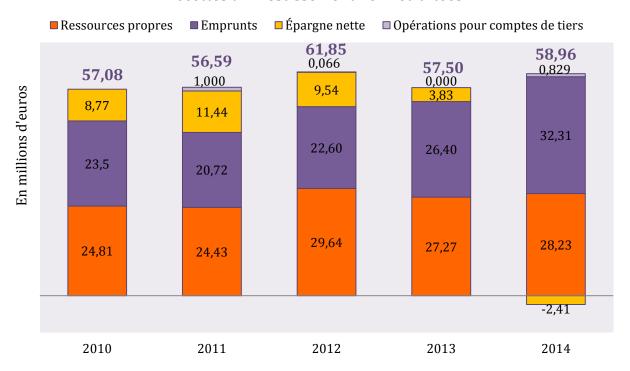
L'activité des régisseurs se spécialise de plus en plus avec des fonctions comptables et notamment la généralisation des ouvertures de comptes de Dépôts de Fonds au Trésor (les 6 antennes de mairie pour la restauration scolaire, les amendes de police).

Aucune délibération de décharge de responsabilité et remise gracieuse n'a été présentée en Conseil Municipal pour les éventuels dossiers de déficits des années 2013 et 2014.



## II. RECETTES D'INVESTISSEMENT (NON RETRAITEES)

#### Recettes d'investissement non retraitées



Ressources propres : recettes d'investissement (Cf. tableau Résultats de clôture BP).

Emprunts : emprunts contractés durant l'année écoulée.

Epargne nette : épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

<u>Opérations pour compte de tiers</u> : opérations où la Ville réalise des travaux pour le compte d'un tiers (Région, CCAS, copropriétaires...) donnant lieu à remboursement intégral.

Ce graphique présente les recettes d'investissement non retraitées. L'épargne nette étant négative, avant de pouvoir utiliser ces ressources pour financer des dépenses d'investissement, il est nécessaire de combler le solde négatif de celle-ci. Pour mémoire, si l'épargne nette non retraitée est de -2,41 M€, une fois retraitée des écritures liées à la clôture de la REG son solde est de -0,47 M€.

### 1. Subventions reques

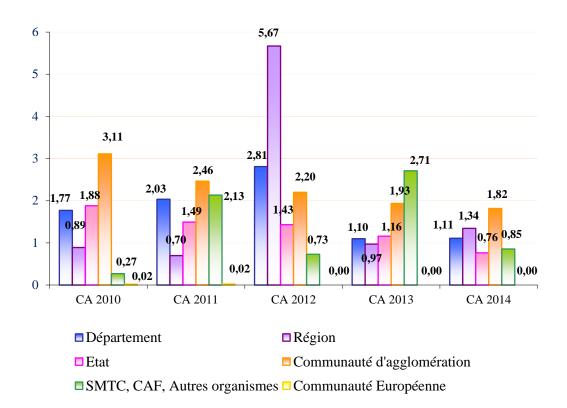
#### II.1.(A) Subventions encaissées de 2010 à 2014

Financeurs	CA 2	2010	CA 2	2011	CA 2	012	CA 2	013	CA	2014
Financeurs	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
INVESTISSEMENT										
Etat	1 880 773	23,69%	1 492 746	16,88%	1 430 642	11,15%	1 157 838	14,71%	762 602	12,96%
Région	886 770	11,17%	698 203	7,89%	5 667 738	44,16%	970 419	12,33%	1 343 833	22,83%
Département	1 768 020	22,27%	2 034 267	23,00%	2 808 692	21,88%	1 098 482	13,96%	1 108 850	18,84%
Communauté d'agglomération	3 108 239	39,15%	2 463 127	27,85%	2 199 097	17,13%	1 934 853	24,58%	1 815 666	30,85%
Communauté Européenne	23 688	0,30%	23 688	0,27%						
SMTC, CAF, Autres organismes	272 029	3,43%	2 133 240	24,12%	729 262	5,68%	2 709 377	34,42%	854 823	14,52%
TOTAL	7 939 519	100,00%	8 845 271	100,00%	12 835 430	100,00%	7 870 970	100,00%	5 885 773	100,00%

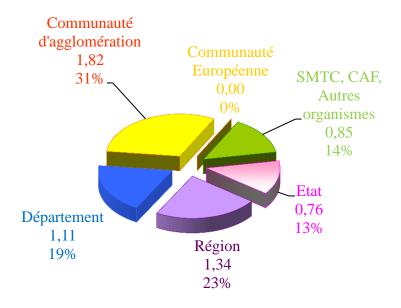
NB : en 2012, la Ville a encaissé 4,5 M€ de la part de la Région pour la ZAC Presqu'île, somme reversée à la Société d'Economie Mixte InnoVia.



# II.1.(B) Évolution des sources de financement entre 2010 et 2014



## II.1.(C) Subventions perçues en 2014



II.1.(D) Taux de réalisation des subventions d'investissement

En millions d'euros	BP	Prévu	Réalisé	Réalisé / Prévu
2009	8,706	12,853	8,319	64,72%
2010	9,384	12,639	8,000	63,30%
2011	13,167	13,757	9,024	65,59%
2012	11,250	19,490	13,087	67,15%
2013	12,913	13,598	7,871	57,88%
2014	14,158	13,148	5,886	44,77%

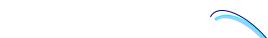
Une partie de ces pertes peut s'expliquer par les retards pris par certaines opérations et donc par des dépenses corrélativement non engagées ; dans ce cas, les crédits correspondants pourront être, si l'opération est maintenue, réinscrits ultérieurement, en dépenses et en recettes.

Le fait de ne pas tenir compte dans ce calcul des reports de recette diminue de manière significative le taux de réalisation pour les années 2009 à 2012. Cet écart est moins prégnant pour les années suivantes.

En millions d'euros	BP	Prévu	Titré	Reporté	Réalisé / Prévu
2009	8,706	12,853	8,319	2,290	82,54%
2010	9,384	12,639	8,000	0,985	71,10%
2011	13,167	13,757	9,024	0,573	69,76%
2012	11,250	19,490	13,087	0,068	67,50%
2013	12,913	13,598	7,871	0,568	62,06%
2014	14,158	13,148	5,886	0,658	49,77%

En intégrant les reports, le taux global de réalisation atteint 49,77 % au CA 2014. Une subvention d'équipement de 1,6 M€ de la part du SMTC destinée à financer une partie des aménagements des abords de la ligne de Tramway E aurait dû faire l'objet d'un report sur l'exercice 2015 compte tenu de la réalisation de l'ensemble des travaux en 2014. Si cette recette avait été intégrée, le taux de réalisation (report compris) aurait été de 61,94%.

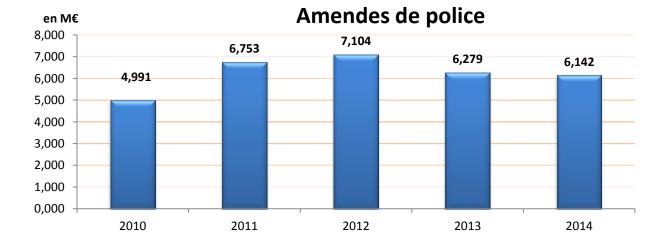
Il convient de noter que les principales opérations d'investissement sont gérées en autorisations de programme (AP/CP) et ne font pas l'objet de reports en dépenses. Des reports de recettes sont pratiqués de façon marginale pour ces opérations.



#### 2. AMENDES DE POLICE

Le produit des amendes de police est fonction du nombre de contraventions dressées sur le territoire de la commune (par les Polices Municipale et Nationale et par la Gendarmerie), et du montant reversé par amende, déterminé en loi de finances. Cela explique en partie l'irrégularité de cette recette.

exercice budgétaire	tarif par amende en euros (amendes dressées en n-2)
2008	17,288
2009	21,313
2010	18,185
2011	22,768
2012	22,430
2013	20,079
2014	23,328



Ces recettes sont comptabilisées en section d'investissement conformément au cadre légal puisque celles-ci sont destinées à financer les transports en commun, et contribuer à des améliorations de la circulation routière.

La recette de 6,142 M€ encaissée début 2014correspond au produit des amendes de police au titre de l'exercice 2013, dont la ventilation est basée sur le nombre d'amendes émises en 2012. La recette prévue au BP 2014, non encaissée au 31/12/2014, fait l'objet d'un report de recettes sur 2015 (6,2 M€).

# 3. FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)

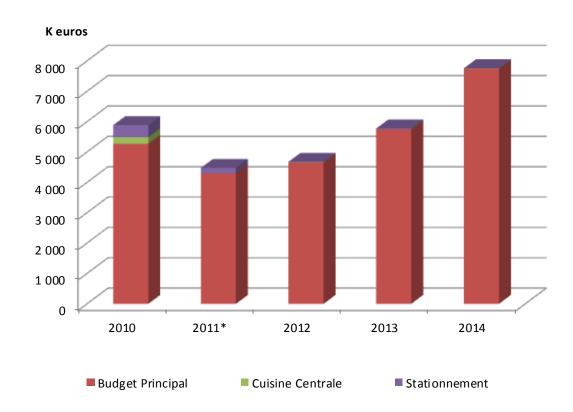
Le F.C.T.V.A. est fonction des investissements éligibles au fonds réalisés par la collectivité l'année précédente.

En 2011, une somme de 9.495 € a été affectée au budget principal par erreur, plutôt qu'au budget annexe cuisine centrale, ce qui explique l'absence de F.C.T.V.A. sur ce budget, ainsi qu'une régularisation en 2012.

A compter de 2012, le FCTVA relatif aux investissements liés au stationnement sur voirie est encaissé au budget principal.

Une légère augmentation du FCTVA est constatée en 2013 (+19%, soit plus de 1 M€), liée en partie à l'augmentation des investissements réalisés. Il est constaté au niveau national que les années de fin de mandats municipaux sont une période traditionnellement propice à la maturité et à l'aboutissement des projets municipaux.

En 2014, cette augmentation est portée à 26%, soit quasiment + 2M€, ceci étant dû au niveau élevé des dépenses d'équipement sur 2013 (44,8 M€).



CA	<b>Budget Principal</b>	Cuisine Centrale	Stationnement	TOTAL
<b>2009</b> (FCTVA 2007 et 2008)	11 971 487	522 926	250 403	12 744 816
2010	5 269 814	216 484	399 004	5 885 302
2011*	4 297 918		177 877	4 475 795
2012	4 653 289	12 454	12 915	4 678 658
2013	5 742 449	6 601	27 995	5 777 045
2014	7 745 789	9 115	5 440	7 760 344

<sup>\*9 495 €</sup> titrés au BP et reversés au BA cuisine centrale en 2012

NB : à compter de 2015, le taux passe de 15,482 % à 15,761 % suite au passage de la TVA à 20% en 2014



## **DEPENSES**

#### I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Personnel

## I.1.(A) Effectif Équivalent Temps Plein (ETP)

Année	Budget Principal	Budgets Annexes	TOTAL
2009	2 901,4	100,5	3 001,9
2010	2 922,6	108,2	3 030,8
2011 1	2 866,3	102,8	2 969,1
2012 2	2 842,5	60,0	2 902,5
2013 <sup>3</sup>	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>La diminution constatée entre 2010 et 2011 est liée au transfert des agents de l'ESAD vers l'EPCC. De plus, un changement de méthode comptable impacte les effectifs.

La hausse de 29,6 ETP d'agents permanents entre 2013 et 2014 est essentiellement due à la hausse des effectifs scolaires (+290 enfants correspondants à 11 ouvertures de classe). La hausse de la fréquentation des activités périscolaires et de restauration ont entrainé une augmentation du nombre des intervenants. Plus précisément, ils sont liés à:

- La création de 11 postes d'ATSEM à la rentrée 2014,
- L'augmentation de la quotité de temps de travail des animateurs référents de cat C de 65 à 70% à la rentrée 2014,
- Au renforcement de la coordination maternelle à la rentrée 2014.

## I.1.(B) Évolution de l'absentéisme

Entre 2009 et 2011, le taux d'absentéisme a été quasiment constant. Il s'est dégradé pendant les deux années suivantes, en 2012 et 2013, En 2014, le taux d'absentéisme se stabilise :



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En 2012, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin décembre. En 2012, les dépenses de personnel du budget annexe stationnement ont été réintégrées au budget principal.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les données figurant au Doc 0 du CA 2013 ont été corrigées du fait d'une erreur de référencement. Lors du Doc 0 2013, ce tableau faisait apparaître le nombre de poste et non le nombre d'ETP

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'absentéisme	9,20%	9,20%	9,11%	9,71%	10,53%	10,38%

Ce taux comprend l'ensemble des arrêts (maladies ordinaires, accidents de travail, maternité...). L'évolution entre 2013 et 2014 est notamment marquée par une légère baisse des jours d'arrêts pour maladie ordinaire (62 901 jours en 2014 contre 63 078 en 2013).

### I.1.(C) Crédits

En milliers d'euros	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	Réalisé 2014	CA 2014 / CA 2013	BP 2015
Crédits pour personnel permanent	112 571	111 487	114 902	112 926	114 495	115 804	118 464	118 968	2,7%	119 530
Dispositifs d'emplois + apprentis	595	564	621	427	417	834	1 061	1 470	76,4%	1 477
Crédits de service										
Renforts et Remplaçants	3 650	3 850	4 109	4 894	5 686	8 202	6 633	11 121	35,6%	11 173
Activités Permanentes	1 954	1 886	940	2 872	3 337	3 011	2 435	2 477	-17,7%	2 489
Sous total	5 604	5 736	5 049	7 766	9 022	11 213	9 067	13 598	21,3%	13 662
Emplois Financés	610	638	629	498	506	548	425	1 000	82,5%	1 005
Total Crédits de service <sup>1</sup>	6 214	6 375	5 678	8 264	9 528	11 761	9 492	14 598	24,12%	14 667
Autres dépenses de personnel	2 090	1 888	2 143	1933	2072	2236	1 983	2 215	-0,9%	2 226
Total chapitre 012 Budget Général	121 469	120 314	123 344	123 549	126 514	130 634	131 000	137 251	5,07%	137 900
<b>Budget Annexe Cuisine Centrale</b>		2 009	2 013	2 052	2 047	2 096	2 188	2 186	4,3%	2 188
Budget Annexe Self Clémenceau	459	481	483	455	514	466	531	508	9,0%	529
<b>Budget Annexe Stationnement</b>	1420	1489	1620	1596						
Total chapitre 012 consolidé	123 349	124 293	127 460	127 652	129 075	133 196	133 719	139 945	5,1%	140 617
ESAG/ESAD <sup>2</sup>				872	1703	1765		1792		
Total à périmètre constant				128 524	130 778	134 961	133 719	141 737	5,02%	140 617
Effectif non inscrit (sce éco insertion)	30	0	0	0			000	000		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'imputation des dépenses sur les "crédits de service" a connu des modifications importantes de définition en 2010, puis en 2011, rendant les comparaisons difficiles.

Par rapport à l'année 2013, la masse salariale augmente de + 6,3M€, soit une évolution de plus de 5% entre les deux exercices. Le budget primitif 2014 voté n'était pas suffisant pour couvrir la totalité des dépenses de personnel de l'année, la nouvelle municipalité a donc dû modifier le budget 2014 en juillet et en novembre 2014.

L'évolution de la masse salariale s'explique par plusieurs éléments tels que:

- La revalorisation du SMIC, les avancements de grade et d'échelon ainsi que les promotions interne pour un montant de 1 161 K€,
- La refonte des grilles indiciaires des catégories B et C pour un montant de 888 K€,
- La nouvelle augmentation des charges patronales entre autres des cotisations CNRCAL, IRCANTEC, assurance vieillesse, etc. pour un montant de 1 778 K€.
- La poursuite de la réforme des rythmes scolaires (cf. au-dessus concernant l'évolution des effectifs) et l'effort fait en matière en matière de renforts et de remplacement à hauteur de 3M€. L'effort en matière de remplacements au cours du premier semestre 2014 s'est traduit particulièrement en matière de propreté urbaine : de janvier à avril 2014, la direction a fait appel à 141 agents non permanents contre 68 entre janvier et avril 2013.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En 2011, l'École d'art de Grenoble a évolué en Établissement Public de Coopération Culturel, dénommé ESAD, en copération avec Valence, établissement auquel a été transférée une grande majorité de ses agents municipaux au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les données du tableau "à périmètre constant" permettent de mesurer ce qu'auraient été les dépenses du chapitre 012 en 2011 et 2012 sans la création de cet EPCC.

En fin d'année 2014, l'effort fait en matière de ralentissement des remplacements s'est traduit par un ralentissement de l'augmentation de la masse salariale. Par exemple dans le cas de la propreté urbaine le différentiel en ETP entre le mois de décembre de l'année 2013 et la même période 2014 est de -24 agents non permanents.

Une approche de l'évolution de la masse salariale par direction traduit ces facteurs d'évolution :

- +4,03 M€ pour la direction éducation jeunesse (22,015 M€ en 2013 contre 26,041 M€ en 2014),
- +0,5M€ pour la direction de l'espace public (24,6 contre 26,041 M€ en 2014).

#### 2. CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les réalisations du chapitre des charges à caractère général ont diminué globalement de -5,37% par rapport à l'exercice précédent. Pour mémoire, ce chapitre comptable avait augmenté entre 2012 et 2013 de + 13,01%.

	BP 2014	BS 2014	DM 2014	CA 2014
Crédits votés K€	52 666	+ 2 488	- 337	51 438

L'analyse de l'évolution, entre 2013 et 2014, des dépenses inscrites à ce chapitre budgétaire doit encore prendre en compte, comme l'année précédente, le travail de meilleure affectation des dépenses sur les différents articles budgétaires.

Ainsi l'article 6188 *Autres frais divers* voit son montant diminuer de 40.66 % pour la 5ème année (après -68% % en 2013), soit -0.41 M€, ainsi que l'article 60618 *Autres fournitures non stockables*, également en baisse de 58.61% soit -0,62 M€.

Les variations des principaux postes (plus de 61% du chapitre 011) sont :

Natures comptables	CA 2014	Variation n-1	Variation n-1
-	(M€)	(valeur) (M€)	(%)
Fluides (6061)	8,74	-0,87	-9%
Fournitures (60623 à 6068)	6,53	-0,25	-4%
Entretien (61521 à 6156)	6,56	-0,19	-3%
Assurances (626)	2,23	Non signifiant	+ 0,2%
		(ns)	
Publicité, publications, relations publiques	2,78	-1,25	-31%
(623)			
Locations (613)	2,07	ns	+0,07%
Affranchissement et télécommunication	1,42	-0,32	-18%
(626)			
Carburants (60622)	0,94	+0,07	+8%
Déplacements, missions et réceptions	0,48	-0,14	-23%
(625)		(dont réceptions	
		-0,125)	

Concernant les fluides, il convient ici de noter que l'analyse des réalisations comptables doit être croisée avec une analyse des consommations réelles en terme de volume (litres consommés, MWh...).

#### 3. FLUIDES

Le budget correspondant aux dépenses globales d'eau et d'énergie est en nette baisse en 2014.

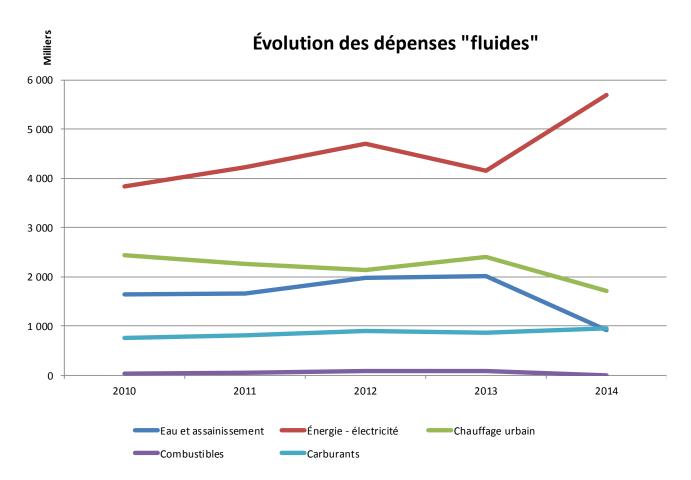
Cette diminution importante traduit le fruit des efforts de gestion menés et des économies d'énergie réalisées au quotidien par les services.

Elle est également le résultat d'un contexte météorologique exceptionnellement favorable (mois d'hiver très doux, été pluvieux limitant le recours à l'arrosage et à la climatisation).

La rigueur climatique très faible en 2014 (-20% par rapport à 2013) joue très favorablement sur les dépenses et consommations de chauffage urbain et de gaz.

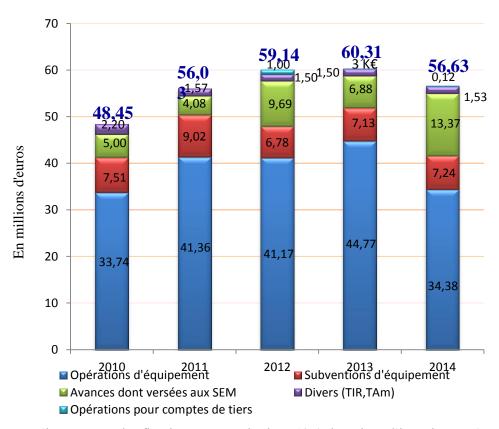
Les dépenses liées à l'eau sont particulièrement faibles par comparaison aux années précédentes.

Le poste de dépense le plus important reste toutefois l'électricité, fortement impacté par les hausses tarifaires régulières de ces dernières années et la prise en compte des consommations d'éclairage public depuis 2010.



#### II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### 1. REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Ces données n'intègrent pas les flux imputés aux chapitres 13 (subventions d'investissement), 26 (participations et créances rattachées) et 27 (autres immobilisations financières).

La part des avances versées aux SEM a quasiment doublé entre 2013 et 2014. Cette variation est principalement due :

- aux dépenses prises en charges par Isère Aménagement dans le cadre des aménagement des abords de la ligne de tramway E. Ainsi, en 2014, la ville de Grenoble a mandé 6,18 M€ au profit de cette SEM, contre 2,03 l'année précédente.
- Aux avances versées à la SEM InnoVia pour 3,65 M€ soit 0,95 M€ de plus qu'en 2013. Pour mémoire, en 2012 les avances comptabilisées au compte 238 comprenaient une somme exceptionnelle de 4,5 M€ versée à la ZAC Presqu'île (SEM InnoVia).

Les dépenses réelles d'investissement non intégrées au graphique ci-dessus sont les suivantes.

en millions d'euros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
chapitre 13	0	0	0,320	0	0,338
chapitre 26	0,200	0	0	4,463	2,469
chapitre 27	0,003	0	0	0	0

En 2014, la ville a participé au capital de SEM ou SPL (Chap 26) pour les montants suivants Agence France Locale (0,7 M€), SPL Eau de Grenoble (0,9 M€) et Alp'Expo (0,8 M€). En 2013 les principales participations étaient les suivantes : SPL Eau de Grenoble (3,4 M€), Alp'Expo (1 M€)



#### 1. Endettement

## **II.1.(A)** Emprunts (budget principal)

#### a. Emprunts mobilisés en 2014

En millions d'euros	BP 2014	DM	CA 2014
Emprunts nouveaux	25,50	12,40	32,31

Le montant d'emprunts nouveaux 2014 ne tient pas compte du tirage de 3,36 M€ de 3 emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (emprunts "revolving"). Ce tirage a été remboursé en totalité en 2014 (comptabilisation des tirages en compte 16441 et du remboursement en compte 16449).

Au BP 2014, le recours aux financements bancaires était prévu au budget principal pour 25,50 M€. Au budget supplémentaire, un emprunt complémentaire de 12,4 M€ a été voté, portant le montant d'emprunt voté à 37,90 M€ au budget 2014 dont 5,59 M€ non encaissés, reportés sur 2015. 5 nouveaux contrats de prêts ont été signés dont 3 sur une maturité de 20 ans, 1 sur une maturité de 15 ans et 1 sur une maturité de 7 ans

#### b. Annuité de la dette

	En euros	CA 2013	CA 2014
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 16311, 1641, 16441 réel et 16818)	26 031 796,14	25 660 904,56
Remb	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés (compte 1641 ordre)	0,00	0,00
s iers	Intérêts	8 415 995,92	8 187 525,11
Frais financiers	ICNE	-258 846,45	-31 091,46
fin	Produits financiers	-298 327,86	-1 809 128,17
	TOTAL	33 890 617,75	32 008 210,04

L'annuité de la dette pour l'exercice 2014 était prévue au Budget Primitif à 33,38 M€, tous frais financiers, swaps et ICNE inclus.

Au 31 décembre 2014, l'annuité est finalement de 32,01 M€.

Cet écart est lié à la baisse des taux d'intérêts sur la période ainsi qu'à plusieurs arbitrages de taux réalisés fin 2013 et début 2014.

Les frais financiers, swaps et ICNE ont été contenus à 6,35 M€, et l'amortissement du capital de la dette s'est élevé à 25,66 M€.

La forte augmentation du montant des produits financiers entre 2013 et 2014 s'explique par l'application des nouvelles dispositions de la nomenclature M14 concernant les contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps). En effet, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Ville comptabilisait uniquement le solde de chaque opération, en dépenses ou en recettes. La nomenclature oblige désormais à comptabiliser en dépenses les intérêts payés par la Ville à la banque dans le cadre d'une opération de swap et en recettes les intérêts payés par la banque à la Ville dans le cadre de la même opération. Par ailleurs, la Ville a perçu fin 2014 une recette liée à la résiliation d'une opération de swap à hauteur de 804 000 € comptabilisés en produits financiers.



#### c. Encours de la dette

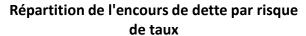
En euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Capital restant dû au 31/12/2011, 31/12/2012 et 01/01/2014*	269 109 311,43	267 005 284,32	267 372 960,18
Transfert d'emprunts à La Régie de l'Eau Potable au 01/01/2014			-7 126 356,87
- remboursement en capital (comptes 16311, 1641 et 16441 réel)	24 704 027,11	26 031 796,14	25 660 904,56
- remboursement anticipés	2 527 348,00	0,00	0,00
+ emprunts de refinancement	2 527 348,00	0,00	0,00
+ emprunts nouveaux	22 600 000,00	26 399 472,00	32 306 248,00
Régularisation encours suite réaffectation d'emprunts au 31/12/2014			94 205,74
TOTAL	267 005 284,32	267 372 960,18	266 891 946,75

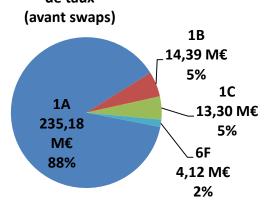
Transfert d'emprunts à La Régie de l'Eau Potable au 01/01/2014			7 126 356,87
TOTAL CONSOLIDE	267 005 284,32	267 372 960,18	274 018 303,62

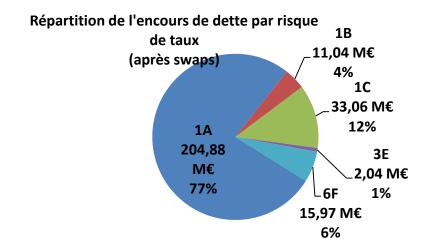
<sup>\*</sup>L'encours au 31/12/2013 est différent de l'encours au 01/01/2014 : 7,13 M€ d'emprunt ont été transférés du budget principal au budget annexe de la régie de l'eau potable au 01/01/2014

L'encours de la dette est de 266,99 M€ au 31 décembre 2014, contre 267,37 M€ fin 2013, compte tenu de 7,13 M€ d'emprunt transférés du budget principal au budget à autonomie financière de la régie de l'eau potable au 01/01/2014.

Il tient compte de la mise en réserve annuelle, à compter de 2013, du remboursement du capital de l'emprunt obligataire remboursable in fine.







Les swaps augmentent la part de dette notée 1C car plusieurs swaps réalisés en 2008 consistent en swaptions, c'est-à-dire en taux fixes échangeables au choix de la banque contre des taux variables. Ces swaps sont restés à taux fixes depuis leur mise en place.

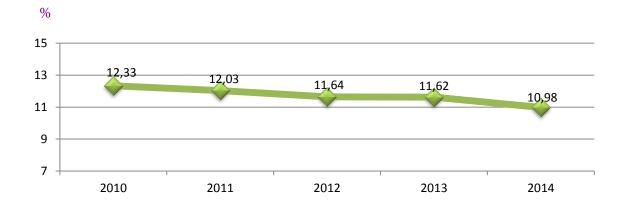
Les swaps notés 3 E correspondent à des produits dont le taux dépend de l'écart entre deux indices de maturité différente.

Les produits « Hors Charte » (6F) correspondent à des swaps indexés sur les taux de change Euro-Franc suisse et Euro-Dollar ainsi qu'à des produits dont le taux est cumulatif. En 2014, le taux payé sur ces produits n'était pas dégradé.

Un emprunt est également noté 6F: il s'agit d'un prêt indexé sur la parité Dollar/Yen. Cet emprunt sera refinancé à compter du 1<sup>er</sup> août 2015. Cet emprunt était swapé en 1A. La couverture a été débouclée avant le refinancement de l'emprunt en décembre 2014. Dans le graphe « après swaps », l'encours de cet emprunt apparaît dans la catégorie 6F au 31 décembre 2014. A partir du 1<sup>er</sup> août 2015, il apparaîtra dans la catégorie « 1A ».

II.1.(B) Annuité d'emprunts (budget principal)

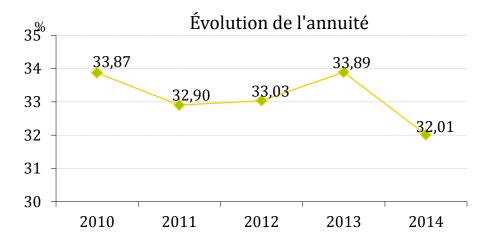
## a. Poids de l'annuité



Le poids de l'annuité est égal au rapport entre le montant de l'annuité et les recettes réelles de fonctionnement.



## b. Évolution de l'annuité



## c. Répartition frais financiers / remboursement en capital

	Frais financiers nets produits de swaps déduits	Capital désendettement inclus	TOTAL
2010*	8,26	25,61	33,87
2011	8,71	24,19	32,90
2012	8,33	24,70	33,03
2013	7,86	26,03	33,89
2014	6,35	25,66	32,01

<sup>\*</sup> Avec EP et désendettement de 1,5 M€

Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les ICNE et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.

## **II.1.(C)** Indicateurs (budget principal)

## a. Taux Moyen Pondéré (TMP)



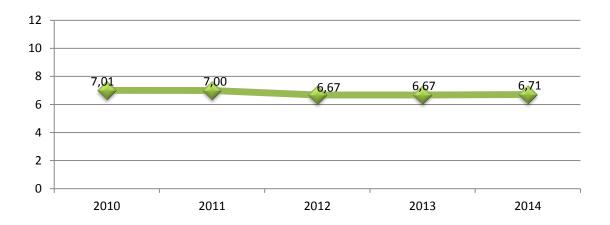
Le TMP 2014 tient compte des réaffectations d'emprunts entre budgets réalisées au 31 décembre 2014.

Le taux moyen pondéré représente le rapport entre les frais financiers acquittés au cours de l'année et l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.

Le TMP 2014 à 2,38 % reflète les bas niveaux de taux variables enregistrés depuis 2010.

## b. Durée de Vie Moyenne (DVM)



La Durée de Vie Moyenne (DVM) de la dette représente le temps nécessaire pour que les banques auprès desquelles la Ville a emprunté des fonds récupèrent le montant des capitaux prêtés. Elle reflète donc le rythme d'amortissement du capital. Ainsi, plus l'amortissement est rapide et plus la DVM est courte.

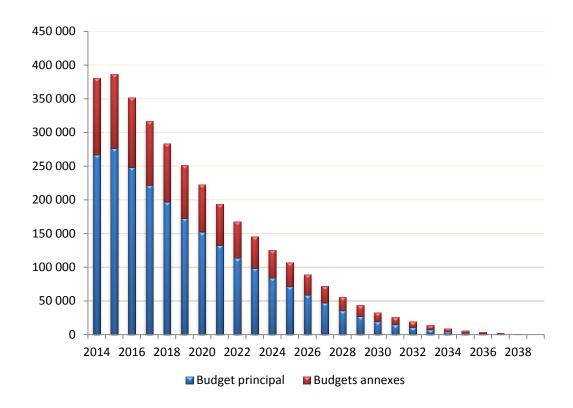
## c. Ratio "capacité de désendettement"

Ce ratio mesure la durée en années que mettrait la Ville à se désendetter si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement en capital.

La capacité de désendettement résulte donc du rapport entre l'épargne brute et l'encours au 31 décembre de l'année.

Année	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
2010	42,64	8,26	34,38	272,57	7,93
2011	44,34	8,71	35,63	269,11	7,55
2012	42,57	8,33	34,24	267,01	7,80
2013	37,72	7,86	29,86	267,37	8,95
2014	31,54	6,35	25,19	266,99	10,60

## II.1.(D) Profil d'extinction de la dette



\*Ce graphique tient compte de la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire. Il ne tient pas compte du budget annexe de la Régie de l'eau Potable.

Le profil d'extinction de la dette permet d'avoir un aperçu, à un moment donné (31 décembre 2014), de l'évolution de l'encours en fonction des prévisions d'amortissement des emprunts, jusqu'à la dernière échéance.

Tous budgets confondus, la dette s'amortit selon un rythme très régulier jusqu'en 2039.

Le capital de l'emprunt obligataire, en principe remboursé in fine à 10 ans, a été ici pris en compte à hauteur de 980 K€ par an entre 2014 et 2022.

## II.1.(E) Évolution de l'endettement consolidé

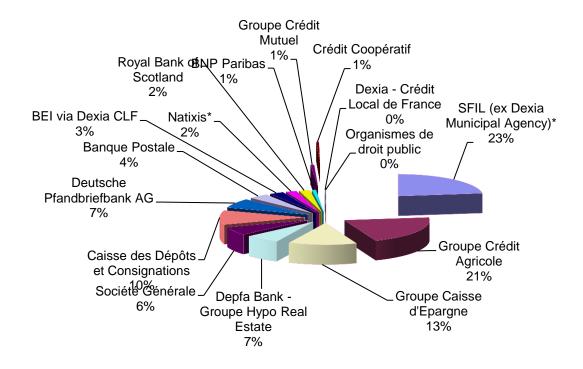
En millions d'euros	CA 2010 au 31/12	CA 2011 au 31/12	CA 2012 au 31/12	CA 2013 au 31/12	CA 2014 au 31/12
Budget Principal	272,57	269,11	267,01	267,37	266,99*
<b>Budgets Annexes</b>	104,88	99,85	108,88	106,23	113,38
Stationnement	54,33	52,09	49,81	48,79	50,31
Activités Économiques	26,81	25,87	37,24	35,14	39,48
Locaux culturels	17,64	16,75	16,91	17,61	19,32
Self Clémenceau	0,20	0,16	0,14	0,10	0,05
Teisseire Jeux Olympiques	1,09	0,40	0,38	0,36	0,34
Mistral Eaux Claires	0,05	0,04	0,04	0,03	0,03
Cuisine centrale	4,75	4,54	4,36	4,19	3,85
Parkings en régie (pour mémoire)					
Total budget principal et budgets annexes	377,45	368,96	375,88	373,61	380,37
Total report d'emprunts (perçus début n+1)	0,00	6,98	0,00	2,00	5,59
Total budget principal, budgets annexes et report d'emprunt	377,45	375,94	375,88	375,61	385,96

<sup>\*</sup>Ce montant tient compte du transfert de 7,13 M€ d'emprunt à la régie de l'eau potable (REP).

## II.1.(F) Répartition par prêteur

Prêteurs	Encours consolidé au 31.12.2014	0/0	Rappel au 31.12.2013
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)*	87 340 022,92	22,96%	23,58%
Groupe Crédit Agricole	80 136 388,19	21,07%	22,86%
Groupe Caisse d'Epargne	49 585 680,43	13,04%	14,01%
Depfa Bank - Groupe Hypo Real Estate	24 961 118,70	6,56%	7,59%
Société Générale	22 954 452,32	6,03%	7,34%
Caisse des Dépôts et Consignations	39 843 793,99	10,48%	5,61%
Deutsche Pfandbriefbank AG	26 500 000,00	6,97%	4,82%
Banque Postale	14 336 577,12	3,77%	4,01%
BEI via Dexia CLF	10 465 121,49	2,75%	2,97%
Natixis*	7 840 000,00	2,06%	2,36%
Royal Bank of Scotland	7 871 923,27	2,07%	2,21%
BNP Paribas	3 106 347,81	0,82%	0,99%
Groupe Crédit Mutuel	2 661 281,35	0,70%	0,81%
Crédit Coopératif	2 000 000,00	0,53%	0,59%
Dexia - Crédit Local de France	636 015,24	0,17%	0,22%
Organismes de droit public	128 010,16	0,03%	0,02%
Total Général tous budgets	380 366 732,99	100,00%	100,00%

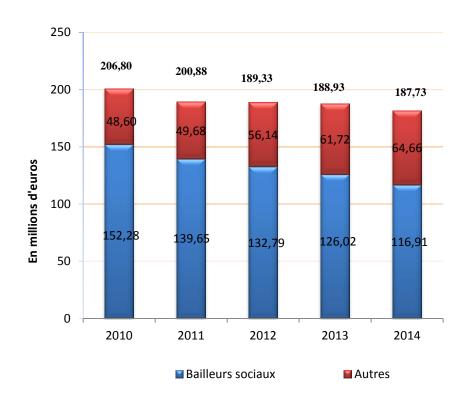
<sup>\*</sup>L'encours au 31/12/2014 de l'emprunt obligataire tient compte de la mise en réserve annuelle du remboursement de son capital. L'encours tous budgets ne tient pas compte du budget annexe de la Régie de l'Eau Potable.



## **ANNEXES**

## I. GARANTIES D'EMPRUNTS

## 1. ÉVOLUTION DES GARANTIES D'EMPRUNTS DE 2010 A 2014



# 2. REPARTITION DES GARANTIES D'EMPRUNTS PAR ORGANISME BENEFICIAIRE

Répartition	générale CA	2014	Répartition par organisme de log 2014	gement social	pour CA	Répartition par organisme satellite pour CA 20		A 2014
Organisme	montant	%	Organisme	montant	%	Organisme	montant	%
Bailleurs sociaux	116,91	64,39%	ACTIS	78,80	67,40%	CCAS	18,07	30,71%
Organismes satellites	58,86	32,42%	SAIEM Grenoble Habitat	25,60	21,90%	INNOVIA	31,85	54,11%
Autres organismes	5,80	3,20%	SDH	3,62	3,10%	SEM Alpexpo	0,09	0,16%
			Ste Nation Immobilière	1,60	1,37%	SPLA SAGES (Ex SEM SAGES)	7,08	12,03%
			Autres	7,28	6,22%	SEM Minatec	1,76	3,00%
TOTAL	181,57	100%		116,91	100%		58,86	100,00%

# II. PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN 2014

## 1. COMMISSION VILLE DURABLE

Libellé de l'opération	CA 2014 (dépenses brutes)
Voirie	3 258 456
Cœur de Ville / Cœur d'Agglo	6 685 864
dont Espaces publics stratégiques	25 608
dont Espaces publics Centre-Ville	396 566
dont Espaces public Ligne E	6 263 690
Quais	586 393
Espaces Verts	1 028 330
Amélioration thermique habitat privé	369 642
ZAC Beauvert	700 000
ZAC Blanche Monier	330 239
ZAC Vigny Musset	1 223 000
Pôle échange gare	238 089
Travaux d'économie d'énergie	235 723
Gestion immobilière Patrimoine Ville*	1 611 032

<sup>\*</sup>dont 47 564 € pour le Forum

## 2. COMMISSION TEMPS LIBRE ET SAVOIRS

Libellé de l'opération	CA 2014 (dépenses brutes)
Plaine des Sports Tennis	4 327 956
Plan Écoles et restaurants scolaires	1 667 955
Réhabilitation Piscine Chorier Berriat	1 290 866
Terrain synthétique et vestiaires stade Bachelard	1 057 647
Musée de Grenoble	436 258
Conservatoire à rayonnement régional (travaux)	414 387
Ecole Presqu'île E. Hareux	337 956
Ecole Beauvert	328 472
Reconstruction du Centre Sportif Arlequin	246 065
Opération Brise-Glace - Cap Berriat	144 346

## 3. COMMISSION ACTION SOCIALE ET PROXIMITE

Libellé de l'opération	CA 2014 (dépenses brutes)
Renouvellement urbain	4 654 708
dont secteur Villeneuve - Village olympique	2 875 519
dont secteur Mistral	895 032
dont secteur Teisseire	234 404
dont secteur Chatelet	481 503
dont secteur Jouhaux	168 250
Relations aux habitants : Fct antennes, entretiens, aménagements, interventions d'urgence et Travaux de proximité	236 645
Proximité : Relations aux Usagers (accueil public, cimetières, élections, santé)	140 754
Tranquillité Publique et Police Municipale : locaux P M et réseau radio numérique	160 634

## 4. COMMISSION METROPOLITAINE

Libellé de l'opération	CA 2014 (dépenses brutes)
Économie	
ZAC Presqu'île	3 172 222
ZAC Bouchayer Viallet	1 200 000
CPER	1 488 500
Opération Campus	200 000
Pôles de compétitivité	531 342
Pôle Santé Cancéropole	105 144
FISAC Centre-Ville + Tram	157 437
Bourse du Travail	36 622
TASDA	20 000
Politique Relations internationales	
Travaux de maintenance	82 862

# 5. COMMISSION RESSOURCES ET EVALUATION

Libellé de l'opération	CA 2014 (dépenses brutes)
Patrimoine Municipal	5 470 457
dont Réhabilitations et Constructions	2 923 878
dont Travaux de maintenance	2 279 987
dont Contrats de maintenance, Sécurité règlementaire et Accessibilité	266 592
Systèmes d'information et de télécommunication	2 923 878

#### III. BUDGETS ANNEXES

#### 1. STATIONNEMENT

En millions d'euros	CA 2013	CA 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	7,27	8,86
Dépenses de gestion	4,47	3,27
<b>Epargne de gestion</b>	2,80	5,59
ANNUITE DE LA DETTE	4,09	4,26
Frais financiers nets	1,67	1,66
Remboursement en capital	2,42	2,60
Epargne nette	-1,29	1,33
INVESTISSEMENT		
Recettes	2,61	6,81
Emprunt	1,40	4,00
Autres recettes	1,21	2,81
Dépenses	5,39	6,37
Résultat avant affectation	-4,07	1,78
Solde d'exécution antérieur	2,82	-1,09
Résultat cumulé hors reports*	-1,09	0,69
Reports en recettes	1,00	0,00
Reports en dépenses	0,02	0,00
*Impact TVA / remboursement 238		0,09
D'. 16.4 17	0.44	0.55
Résultat cumulé  r les écritures patrimoniales (écritures d'ordre	-0,11	0,77

<sup>\*</sup>Solde positif constaté sur les écritures patrimoniales (écritures d'ordre en dépense et recettes / chap 041) impactant le résultat cumulé de l'exercice sur des problématiques d'avance de TVA (dépenses faites HT et recettes TTC).

Le BA Stationnement comprend l'ensemble des activités liées aux parkings en ouvrages (bâtiments) et en enclos (parkings en voirie fermés par barrières).

En fonctionnement, les principales dépenses courantes concernent les parkings silos et les parcs en enclos (200K€). Les taxes foncières constituent un poste important (586 K€) mais dont une partie est reversée par les délégataires en charge des parkings. Sont également affectés à ce budget 305 K€ de charges de personnel. Une provision de 500 K€ a enfin été réalisée en 2014, en prévision d'un contentieux en cours avec Vinci Park (1,2 K€ en 2013).

Par ailleurs, on note des charges exceptionnelles de 1,46 M€ de remboursement au budget principal (au titre du remboursement du crédit-bail Schumann, désormais intégralement remboursé).

Il est à noter également qu'aucune participation pour réalisation d'aires de stationnement n'a été remboursée en fonctionnement en 2014, contre 215 K€ en 2013.



Au global, les dépenses de fonctionnement diminue de 1,2 M€ entre 2013 et 2014 (baisse du montant de provision et des remboursements de PNRAS)

Les recettes sont constituées d'une part par les redevances versées par les exploitants des parkings pour un montant de 2,58 M€, et d'autre part par une subvention du budget principal d'un montant de 4,28 M€.

La Ville a également encaissé 700 K€ d'indemnités dans le cadre d'un contentieux relatif à la construction du parking Europole.

Au global, on note une évolution positive des recettes de gestion (+ 1,59 M€).

Au total, l'épargne de gestion est à 5,59 M€, contre 2,8 M€ en 2013.

**En investissement**, les dépenses restent élevées, du fait de la poursuite du chantier du silo 345 (6M€ HT sur cette opération).

Le recours à l'emprunt (4M€ en 2014) et les autres recettes d'investissement (subventions sur le parking silo 345 et perception de participations pour non-réalisations d'aires de stationnement) permettent de couvrir ces dépenses d'investissement.

Le résultat cumulé est amoindri par la reprise du solde d'exécution antérieur (-1,09 M€ sur l'exercice 2013).

L'ensemble conduit à un résultat cumulé de 0,69 M€.

Pour mémoire, ce budget est transféré à la Métropole.

### 2. ACTIVITES ECONOMIQUES

En millions d'euros	CA 2013	CA 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	4,85	4,84
Dépenses de gestion	2,19	2,59
<b>Epargne de gestion</b>	2,67	2,25
ANNUITE DE LA DETTE	2 10	2.20
	3,10	3,28
Frais financiers nets	0,68	0,80
Remboursement en capital	2,42	2,48
<b>Epargne nette</b>	-0,43	-1,03
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,73	7,19
Emprunt	0,32	7,14
Autres recettes	0,41	0,05
Dépenses	1,05	6,20
Résultat avant affectation	-0,74	-0,04
Solde d'exécution antérieur	1,95	1,20
Résultat cumulé hors reports	1,20	1,1
Reports en recettes	0,05	0,03
Reports en dépenses	0,25	1,68
Résultat cumulé	1,00	-0,5

Le budget annexe Activités Economiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, entreprises logées sur les sites de CEMOI, Geai, Peupliers, République, Polynôme ...).

Il retrace en dépenses, les charges de fonctionnement des locaux (2,3 M€ en 2014) : taxe foncière, charges d'entretien, fluides, frais financiers…) et en recettes, les loyers et les redevances perçues auprès des usagers (4 M€ en 2014).

En 2014, l'effort d'investissement de la Ville sur les équipements économiques inscrits au budget annexe s'est poursuivi :

poursuite des travaux de remise aux normes des boxes du MIN pour commercialisation (0,155M€) poursuite du programme de travaux de rénovation d'ALPEXPO (2,6 M€)

poursuite du programme pluriannuel de réhabilitation de CEMOI (0,45 M€ aménagement intérieur pour commercialisation)

programme de travaux sur les Commerces Sud (38 K $\in$ )

programme de travaux sur la ZAE des Peupliers (55 K€)



Pour financer ces travaux d'investissement, le recours à l'emprunt a été de 7,1 M€ en 2014. Le montant des recettes mobilisées (subventions) s'est élevé à 46 K€.

#### 3. LOCAUX CULTURELS

En millions d'euros	CA 2013	CA 201
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,70	1,7
Dépenses de gestion	0,06	0,1
<b>Epargne de gestion</b>	1,64	1,5
ANNUITE DE LA DETTE	1,46	1,1
Frais financiers nets	0,43	0,2
Remboursement en capital	1,03	0,9
<b>Epargne nette</b>	0,18	0,3
INVESTISSEMENT		
Recettes	2,91	3,8
Emprunt	1,73	2,8
Autres recettes	1,18	0,9
Dépenses	3,46	3,0
Résultat avant affectation	-0,36	1,1
Solde d'exécution antérieur	-0,90	0,0
Résultat cumulé hors reports*	0,07	1,2
Reports en recettes	1,00	0,0
Reports en dépenses	0,09	0,6
Résultat cumulé	0,98	0,5

# Salle des musiques amplifiées :

En 2014, l'exécution des travaux de cette dernière ont été poursuivis. Les travaux ont été réceptionnés le 6 novembre 2014 et la Salle de musique inaugurée en janvier 2015.

Le montant dépensé pour cette opération est de 2 837 137 € HT et 857 450 € de subventions ont été perçues (Conseil général de l'Isère : 273 525 € / Direction Régionale des Affaires Culturelles : 313 564 € / Région Rhône-Alpes : 270 361 €)

Les soldes des marchés de travaux, matériel et ingénierie seront payés en 2015.



#### 4. SELF CLEMENCEAU

En millions d'euros	CA 2013	CA 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,07	1,0
Dépenses de gestion	0,97	0,9
<b>Epargne de gestion</b>	0,10	0,0
ANNUITE DE LA DETTE	0,04	0,0
Frais financiers nets	0,00	0,0
Remboursement en capital	0,04	0,0
<b>Epargne nette</b>	0,05	0,0
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,0
Emprunt	0,00	0,0
Autres recettes	0,00	0,0
Dépenses	0,02	0,0
Résultat avant affectation	0,04	0,0
Solde d'exécution antérieur	0,02	0,0
Résultat cumulé hors reports*	0,07	0,0
Reports en recettes	0,00	0,0
Reports en dépenses	0,00	0,0
Résultat cumulé	0,07	0,0

Ce budget annexe retrace les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination, principalement, des agents de la Ville, et d'autres établissements.

En 2014, on constate une augmentation des dépenses de gestion due à la hausse mécanique des charges de personnel et une diminution des recettes de gestion due, principalement, à la baisse de la contribution de la ville au budget annexe. L'épargne de gestion passe donc de 96 253€ à 30 918€. Malgré cela, la totalité des emprunts étant quasiment remboursés, le budget présente une épargne nette positive de 23 582€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent, quant à elles, à 7 966€ et consistent en l'achat de matériels.

Recettes de Gestion (K€)	CA 2013	BP 2014	CA 2014	CA 2014/CA 2013
Paiement des usagers	235,09	290,00	270,28	15%
Contribution ville	500,00	470,48	370,48	-26%
Contribution autres employeurs	132,62	125,00	122,43	-8%
Facturation plateaux repas	134,05	110,00	149,67	12%
Total	1 001,76	995,48	912,86	-3%



# 5. Teisseire – Jeux Olympiques

F 1111 11	G + 2012	G 1 2011
En millions d'euros	CA 2013	CA 2014
EONICONONINEMENTO		
FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
Recettes de gestion	0,00	0,00
Dépenses de gestion	0,00	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	0,00	0,00
ANNUITE DE LA DETTE	0,02	0,02
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,02	0,02
Epargne nette	-0,02	-0,02
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,47
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,47
Dépenses	0,09	0,01
Résultat avant affectation	-0,11	0,44
Solde d'exécution antérieur	0,46	0,35
Solde d'execution anterieur	0,40	0,55
Résultat cumulé hors reports	0,35	0,79
Reports en recettes	0,00	0,00
Reports en dépenses	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,35	0,79

Les dépenses (0,09 M€) réalisées en 2014 portent principalement sur l'allée d'Essen au titre des travaux de réserves et confortement

Une recette foncière de 472 200 € a été perçue au titre de la vente de l'ilot C.

Une particularité des budgets annexes de ZAC est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer en fin d'exercice en investissement au titre des stocks constatés.



#### 6. MISTRAL – EAUX CLAIRES

CA 2014
0,00
0,00
0,00
0.00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00
0,04
-0,04
-0,03
-0,07
0,00
0,00
-0,08
0,00 0,00 - <b>0,03</b>

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les dépenses 2014 (0,04 M€) ont permis principalement de réaliser les travaux préalables à la vente du terrain économique Bachelard à savoir :

- le désamiantage du réseau d'assainissement
- la déviation du réseau d'eau potable

Il n'y a pas eu de recettes en 2014.

Une particularité des budgets annexes de ZAC est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer en fin d'exercice en investissement au titre des stocks constatés.



## 7. Cuisine centrale

. CODINE CENTRALE		
En millions d'euros	CA 2013	CA 2014
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	6,23	6,38
Dépenses de gestion	5,77	5,98
<b>Epargne de gestion</b>	0,47	0,40
	0.26	0.26
ANNUITE DE LA DETTE	0,36	0,36
Frais financiers nets	0,13	0,12
Remboursement en capital	0,23	0,24
Epargne nette	0,11	0,04
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,07	0,01
Emprunt	0,06	0,00
Autres recettes	0,01	0,01
Dépenses	0,06	0,05
Résultat avant affectation	0,12	0,00
Solde d'exécution antérieur	-0,08	0,04
Solde d'execution americui	-0,08	0,04
Résultat cumulé hors reports	0,04	0,04
Reports en recettes	0,00	0,00
Reports en dépenses	0,01	0,00
	0.5-	
Résultat cumulé	0,03	0,03

Ce budget annexe retrace depuis 2009 les dépenses et recettes d'exploitation de la nouvelle Cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Depuis 2012 la prise en charge des repas se fait à leur coût "réel". Les recettes des restaurants scolaires sont désormais perçues au budget principal et la subvention d'équilibre disparaît au profit d'un remboursement de frais par la collectivité de rattachement.

L'introduction du bio dans les cantines scolaires ainsi que la hausse du nombre de repas produits entraînent une augmentation des dépenses de fonctionnement. Les recettes augmentent également mais moins vite que les dépenses, d'où une épargne de gestion en baisse, qui passe de  $468\ 448\ \mathbb{e}$  à  $400\ 538\mathbb{e}$ .

Le remboursement des annuités de la dette reste stable.

Les dépenses d'équipement (acquisition de matériels) sont en légère diminution par rapport à 2013, elles passent de 58 878 € à 51 515€ et sont autofinancées. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2014.



#### 8. BUDGET REGIE DE L'EAU POTABLE

En millions d'euros	CA 2014 en M€
FONCTIONNEMENT	
Recettes de gestion	2,96
Dépenses de gestion	0,38
Épargne de gestion	2,57
ANNUITE DE LA DETTE	2,87
Frais financiers nets	1,27
Remboursement en capital	1,60
Épargne nette	-0,30
INVESTISSEMENT	
Recettes	3,03
Emprunt	3,03
Autres recettes	0,00
Dépenses	2,45
Résultat avant affectation	0,28
Solde d'exécution antérieur	0,00
Résultat cumulé hors reports*	0,28
Reports en recettes	0,00
Reports en dépenses	0,00
*Impact TVA / remboursement 38	0,05
Résultat cumulé	0,33

Les recettes de gestion de 2 956 K€ correspondent à une redevance à la charge de la SPL « Eau de Grenoble ». La ville de Grenoble, dans le budget de la Régie de l'Eau Potable (REP), dispose des actifs distribution repris à la Régie des Eaux de Grenoble (REG) et des actifs production repris de son budget principal. Elle répercute donc ses charges de propriétaire et de gestionnaire sur la SPL pour que celles-ci figurent dans le calcul du prix de l'eau.

Ainsi, la redevance est assise sur une base de 1 879 K€ d'amortissements distribution et production, de 875 K€ de charges financières, de 280 K€ de charges de gestion (part des salaires affectés à la gestion, reversés au budget principal), de 55 K€ de charges diverses et d'une déduction pour reprise de subvention de 133 K€.

Les 2 451 K€ d'investissements distribution et production réalisés en 2014 sont très inférieurs aux prévisions issues du rythme de la REG, soit un volume de 4 300 K€ par an.



Cet écart est lié au ralentissement des investissements réalisés sur le domaine public en fin de mandat et à l'inertie du démarrage des nouvelles relations contractuelles existant entre la SPL et la REP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ces deux entités débutant leurs nouvelles gestions à cette date. La délégation de maîtrise d'ouvrage opérée a généré un effet report sur 2015 d'une partie des investissements projetés.

